

Rapport environnemental 2025

Annexe au Bilan annuel



Résumé

L'Office européen des brevets continue d'axer son avenir sur la pérennité, guidé en cela par les ambitions du Plan stratégique 2028. Dans ce contexte, l'année 2025 a représenté un jalon essentiel sur le chemin de la neutralité carbone d'ici 2030. Tout au long de l'année, l'Office a maintenu l'équilibre entre modernisation à long terme et optimisation des opérations et a veillé au fonctionnement efficace des infrastructures et processus existants tandis qu'étaient mis en œuvre des changements majeurs.

Ce double souci a contribué à garantir la stabilité des performances environnementales : conjointement, ces évolutions ont résulté en une empreinte carbone globalement équivalente à celle de 2024, à hauteur de 3 010 t de CO₂e en 2025. Ce résultat souligne l'importance que revêtent les améliorations liées aux bâtiments actuellement en cours, qui sont essentielles en vue de réaliser l'objectif de neutralité carbone d'ici 2030 et d'obtenir des effets à long terme.

Les fondations stratégiques du Programme d'investissement dans les bâtiments ont été posées en 2025, avant la mise en œuvre du Programme en 2026, année qui devrait voir la concrétisation de ses effets en matière d'environnement.

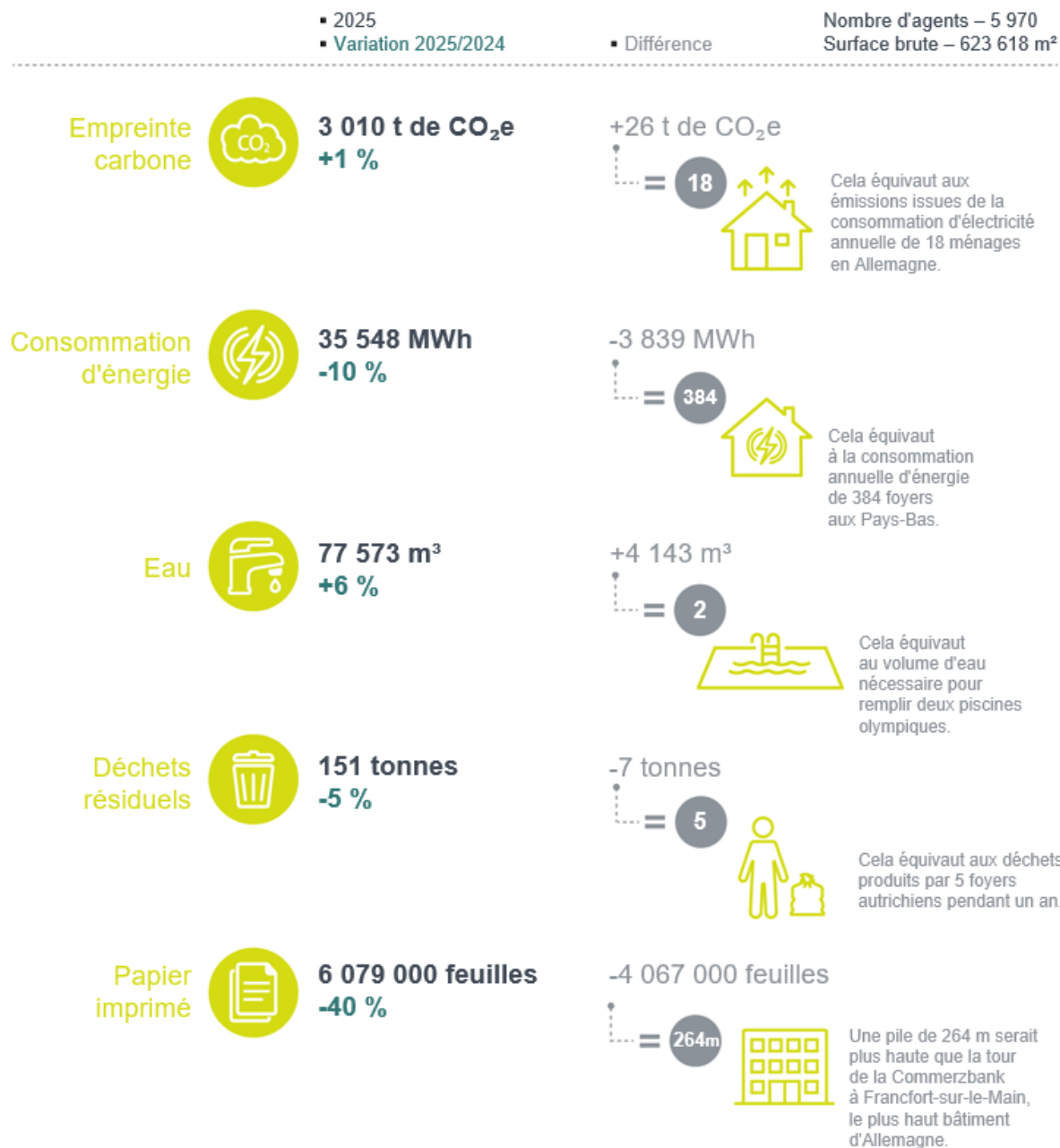
Des progrès tangibles ont été constatés en matière d'optimisation des opérations au quotidien, ce dans plusieurs domaines. La consommation d'énergie a diminué de 10 % sur l'ensemble des sites, résultat qui peut être attribué aux nouveaux locaux plus durables de Berlin, à une gestion responsable des bâtiments, aux mesures actuellement mises en œuvre en matière d'efficacité et au déclassement du bâtiment Shell de La Haye à la veille de sa démolition. Les tendances en matière de mobilité du personnel sont demeurées positives : les émissions issues des trajets domicile-travail et du télétravail ont diminué de 20 % par rapport à 2024 grâce à l'adoption croissante des véhicules électriques et à d'autres options durables en matière de mobilité. Dans le même temps, la consommation de papier a atteint un nouveau plancher (6,1 millions de feuilles imprimées, c'est-à-dire 40 % de moins qu'en 2024) grâce à la poursuite de la numérisation de la procédure de délivrance de brevets. L'OEB est en bonne voie d'atteindre son objectif d'abandon complet du papier en 2027.

L'année qui s'est écoulée a également mis en relief des problèmes structurels nécessitant une action ciblée. Des installations techniques vieillissantes ont conduit à des pertes d'agent de refroidissement qui ont entraîné une hausse substantielle des émissions relevant du champ d'application 1. Des solutions sont actuellement apportées à ces problèmes par des investissements ciblés visant à moderniser l'infrastructure de refroidissement et à réduire les risques futurs. En parallèle, les émissions issues des déplacements professionnels ont augmenté en comparaison de 2024, une augmentation résultant à la fois d'un perfectionnement de la méthode de déclaration, qui a permis d'obtenir des estimations plus exactes (mais plus élevées), et de l'évolution des besoins opérationnels. Il importe de relever que ces émissions demeurent bien en dessous des niveaux antérieurs à la pandémie.

Au-delà des performances opérationnelles, l'OEB a continué de renforcer sa contribution à la pérennité dans le domaine des achats et du partage de connaissances. En 2025, l'Office a élargi son portefeuille d'études, d'analyses, de plateformes technologiques et de publications à des domaines d'innovation émergents tels que l'agriculture numérique, les avancées en matière de technologies photovoltaïques et la gestion des déchets plastique.

En ce qui concerne l'avenir, la mise en œuvre du Programme d'investissement dans les bâtiments constituera le principal facteur de renforcement des performances environnementales en 2026. De surcroît, certaines évolutions organisationnelles, notamment l'emménagement de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans les locaux de l'OEB à Vienne et le déménagement des chambres de recours vers le complexe PschorrHöfe, à Munich, auront un effet sur l'empreinte environnementale de l'Office. Prises conjointement, ces évolutions contribuent aux objectifs de l'OEB en matière de pérennité environnementale tout en promouvant une gestion efficace et prévoyante de l'espace de bureaux.

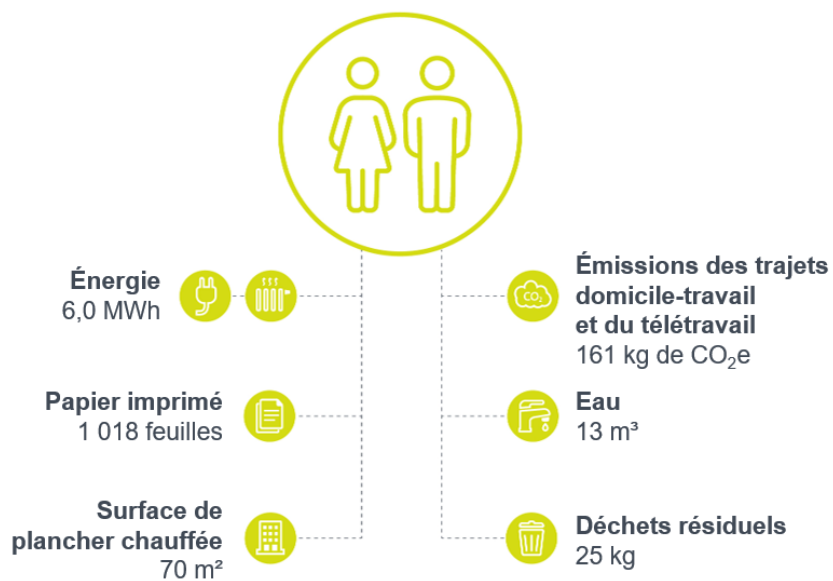
Figure 1 – Données environnementales clés*



Source : OEB

* Sur les sites certifiés EMAS (Munich Isar, Munich PschorrHöfe, La Haye et Vienne) et dans les bâtiments loués à Berlin et à Bruxelles. Davantage de détails concernant l'empreinte carbone déclarée sont à disposition dans la section 5.1 Émissions de gaz à effet de serre.

Figure 2 – Empreinte écologique moyenne par agent en 2025*



Source : OEB

* Sur les sites certifiés EMAS (Munich Isar, Munich PschorrHöfe, La Haye et Vienne) et dans les bâtiments loués à Berlin et à Bruxelles.

Table des matières

Résumé	2
1. L'Office européen des brevets	7
2. Notre politique environnementale	8
3. Objectifs environnementaux	9
4. Évaluation des aspects environnementaux	9
5. Performance environnementale	11
5.1 Émissions de gaz à effet de serre	11
5.2 Énergie	17
5.3 Eau	19
5.4 Papier	20
5.5 Technologies durables de l'information et de la communication	20
5.6 Déchets	22
5.7 Déplacements professionnels	23
5.8 Autres biens et services achetés	24
5.9 Trajets domicile-travail et télétravail	25
5.10 Biens d'investissement	26
5.11 Communication et participation du personnel	29
5.12 Incidence des services	30
6. Plan d'action	32
6.1 Plan d'action 2025 : initiatives achevées et en cours	32
6.2 Initiatives prévues en 2026-2028	34
Annexe 1 Méthodologie	36
Annexe 2 Évaluation des aspects environnementaux	41
Annexe 3 Tableaux de performances environnementales	43
Annexe 4 Aperçu par site	47
Annexe 5 Système de gestion environnementale	57

1. L'Office européen des brevets

Fondée en 1973 par les seize États parties à la Convention sur le brevet européen à l'époque, l'Organisation européenne des brevets compte aujourd'hui quarante États membres, parmi lesquels les vingt-sept États membres de l'Union européenne et d'autres pays tels que la Norvège, la Suisse et la Türkiye. Avec plus de 6 000 agents de trente-cinq nationalités différentes, elle constitue aujourd'hui l'une des plus grandes organisations de service public en Europe. Plus de 4 000 de ces agents sont des scientifiques et des ingénieurs hautement qualifiés remplissant les fonctions d'examineur de brevets dans tous les domaines technologiques.

L'Office européen des brevets (OEB), organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets, examine les demandes de brevet européen et permet ainsi aux inventeurs, aux chercheurs et aux entreprises du monde entier de protéger leurs inventions dans non moins de quarante-six pays au moyen d'une seule demande traitée selon une procédure centralisée et uniforme. L'OEB constitue également la référence mondiale en matière d'information brevets et de recherche de brevets.

En tant qu'office des brevets de l'Europe, l'OEB soutient l'innovation, la compétitivité et la croissance économique en délivrant des brevets de haute qualité et en fournissant des services efficaces. L'innovation est essentielle en vue de trouver des solutions qui permettront de préserver notre planète à l'intention des générations à venir, et notre activité principale, la délivrance de brevets d'invention et la diffusion de la connaissance des brevets à l'intention de tous, nous permet de contribuer directement aux avancées technologiques qui visent à lutter contre le changement climatique.

Sis à Munich et doté d'agences à Berlin, à Bruxelles, à La Haye et à Vienne, l'OEB est certifié conforme au système de management environnemental et d'audit (EMAS) depuis 2009. Les bâtiments dont l'OEB est propriétaire à Munich, à La Haye et à Vienne sont classés parmi les sites EMAS et sont présentés plus en détail dans l'annexe 3. En 2022, l'OEB a adopté le Protocole des gaz à effet de serre en tant que norme en matière de déclaration de son empreinte carbone (voir 5.1 Émissions de gaz à effet de serre).

Les agents de l'OEB à Berlin travaillent depuis mars 2025 dans un nouvel espace de bureaux loué. Afin de garantir la comparabilité avec les rapports antérieurs, les chiffres de consommation relatifs aux espaces de bureaux auparavant loués à Berlin et à Vienne sont inclus au présent rapport, qui est publié en vertu du règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, du règlement (UE) 2017/1505 de la Commission et du règlement (UE) 2018/2026 de la Commission et peut être téléchargé sur notre site web (www.epo.org).

2. Notre politique environnementale

Les effets du changement climatique sur notre planète se font sentir chaque année avec plus d'acuité et renforcent l'urgence que revêtent les mesures d'atténuation et d'adaptation.

L'OEB est, pour cette raison, déterminé à se rendre, en tant qu'organisation, plus durable d'un point de vue environnemental.

La présente politique oriente, dans tous leurs aspects, les efforts que nous déployons en vue d'atteindre cet objectif. En réduisant l'incidence de nos opérations sur l'environnement et en favorisant l'innovation et l'accès aux connaissances relatives aux technologies liées au changement climatique, nous contribuons également au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Nos principes :

- Adopter une démarche globale en vue de remplir nos engagements
- Respecter la réglementation applicable en matière d'environnement
- Réduire notre consommation de ressources et minimiser notre empreinte environnementale en promouvant la réutilisation, la récupération et le recyclage
- Encourager notre personnel à adopter un comportement durable, et l'impliquer
- Joindre nos forces à celles de nos parties prenantes externes aux fins de la durabilité environnementale
- Mettre en avant le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans l'atténuation du changement climatique

Nos objectifs :

- Parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030
- Évaluer notre empreinte carbone en respectant le Protocole des gaz à effet de serre en ce qui concerne la comptabilisation et la déclaration des émissions directes et indirectes dans l'ensemble de la chaîne de valeur de nos activités
- Mettre en œuvre des initiatives visant à atténuer notre incidence sur l'environnement et à nous rapprocher de notre objectif de neutralité carbone
- Traiter avec des fournisseurs responsables qui respectent l'État de droit ainsi que les droits humains et assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement
- Nous rapprocher des institutions et organisations locales, nationales et régionales
- Offrir à notre personnel des formations, des conseils et des informations appropriés concernant la façon dont il peut contribuer aux objectifs
- Informer le public de manière régulière et transparente de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette politique

L'OEB s'est pleinement engagé à atteindre son objectif de durabilité. Nous sommes prêts à adopter de nouveaux modes de travail plus durables. Ce n'est qu'en unissant nos forces, au sein de l'OEB comme en dehors, que nous y parviendrons. Chaque partie prenante a un rôle important à jouer pour faire de cette politique une réussite et, au final, rendre le monde plus durable.

3. Objectifs environnementaux

L'OEB s'est engagé, dans le cadre de son Plan stratégique 2028 et de son objectif unique de pérennité, à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030. Cela exige de notre part que nous mettions à disposition des produits et services présentant tous l'incidence sur l'environnement la plus faible possible tout en préservant les niveaux élevés de qualité qui sont les nôtres.

Notre objectif contribue à ceux du pacte vert pour l'Europe (aucune émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050) et de l'Accord de Paris des Nations unies (limitation du réchauffement mondial à moins de 2 degrés Celsius, si possible 1,5 degré, par rapport aux niveaux préindustriels).

Afin de demeurer en bonne voie d'atteindre cet objectif, nous devons réduire nos émissions et faire en sorte que nos opérations produisent 1 000 tonnes de CO₂ d'ici la fin 2028.

Notre principale incidence directe sur l'environnement provient de l'usage de nos bâtiments. Les nouveaux modes de travail, qui offrent aux agents une grande flexibilité en matière de choix de lieu de travail, nous ont déjà permis de consolider substantiellement nos performances environnementales par une gestion responsable et efficace des espaces de bureaux.

La durabilité environnementale oriente la façon dont nous entretenons et développons nos bâtiments. Tous les projets liés à la réduction de notre consommation d'énergie et de nos émissions de carbone dans le cadre du Programme d'investissement dans les bâtiments ont désormais été lancés et progressent conformément aux prévisions.

4. Évaluation des aspects environnementaux

Toutes les activités de l'OEB ont une incidence, directe ou indirecte, sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de minimiser cette incidence au moyen d'un système de gestion environnementale et d'une amélioration continue de nos performances dans ce domaine.

Afin d'établir la base sur laquelle sont élaborés les mesures à prendre et les objectifs en matière d'environnement, nous évaluons tous les ans les aspects environnementaux selon les critères suivants :

- les effets potentiels positifs ou négatifs sur l'environnement ;
- l'état de l'environnement ;
- l'ampleur, l'importance, la fréquence et la réversibilité de l'aspect ou de l'effet ;
- l'existence d'une législation environnementale applicable et ses exigences ;
- les préoccupations des parties prenantes, y compris notre personnel.

Cette évaluation est prise en considération dans la définition de nouvelles politiques et de nouvelles mesures environnementales à des fins d'amélioration. Les aspects environnementaux se répartissent en deux catégories : les aspects directs et les aspects indirects (Figure 3 et Figure 4). Afin de faciliter l'évaluation de leur pertinence et de la nécessité d'agir (importance), les différents aspects ont été classés comme suit :

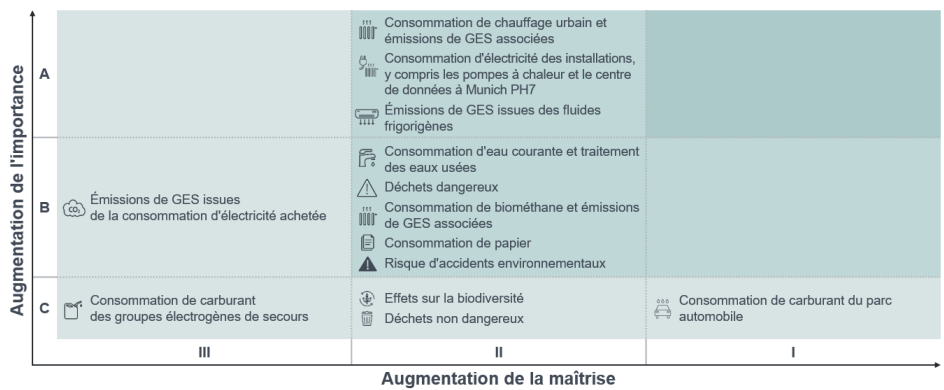
- A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'agir supérieure à la moyenne
- B = aspect environnemental important avec une nécessité d'agir moyenne
- C = aspect environnemental peu important avec une faible nécessité d'agir

Par ailleurs, la mesure dans laquelle ils peuvent être infléchis (maîtrise) est indiquée par la notation suivante :

- I = maîtrise possible à court terme
- II = maîtrise possible à moyen ou long terme
- III = maîtrise impossible, ou possible seulement à long terme ou tributaire de décisions de tiers

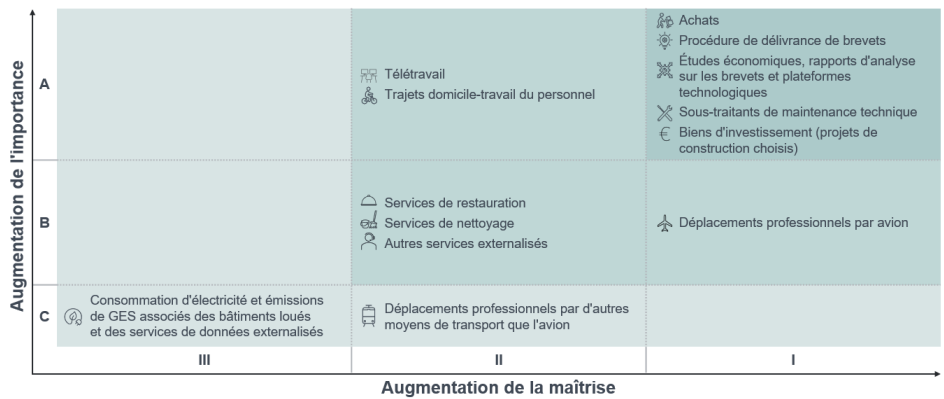
L'Annexe 2 présente une évaluation détaillée des aspects environnementaux directs.

Figure 3 – Aspects environnementaux directs des activités de l'OEB



Source : OEB

Figure 4 – Aspects environnementaux indirects des activités de l'OEB



Source : OEB

5. Performance environnementale

5.1 Émissions de gaz à effet de serre

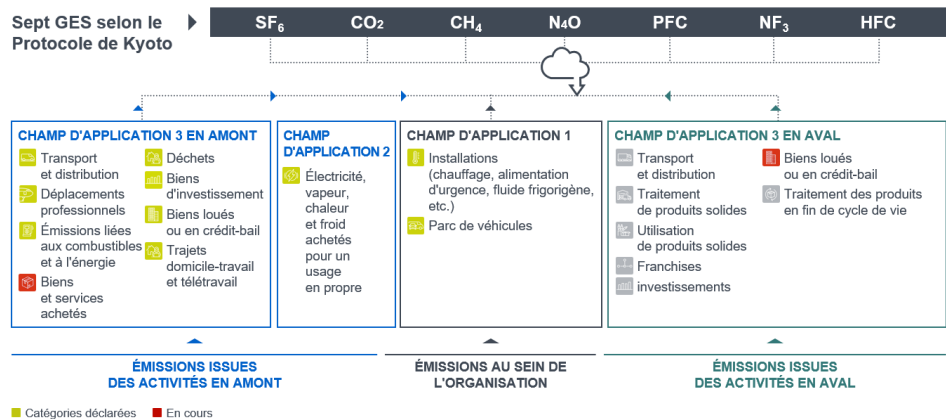
 L'OEB applique, dans sa comptabilisation et dans sa déclaration des émissions, les normes du Protocole des gaz à effet de serre et ses champs d'application bien connus¹ (Figure 5). L'inventaire des gaz à effet de serre inclut les émissions relevant des champs d'application 1 et 2 sur les sites de Munich Isar, de Munich PschorrHöfe, de La Haye et de Vienne. Les émissions de gaz à effet de serre relevant du champ d'application 3 recouvrent les catégories des activités liées aux combustibles et à l'énergie (qui ne relèvent pas déjà des champs d'application 1 et 2), du transport et de la distribution (activités en amont), des déchets issus des opérations, des déplacements professionnels, des trajets domicile-travail et du télétravail, des actifs loués (Berlin, Bruxelles ainsi que les locaux loués à Vienne entre novembre 2022 et octobre 2024) et de grands investissements (biens d'investissement).

Il convient de noter que ces derniers sont comptabilisés dans l'empreinte carbone déclarée, mais qu'ils ne sont pas inclus à notre objectif de neutralité carbone, car il s'agit d'investissements ponctuels, ce qui rend difficile, en comparaison des émissions opérationnelles, la tâche consistant à définir et à suivre des objectifs de réduction de manière cohérente et d'une année à l'autre.

Total des émissions
de GES des champs
d'application 1 et 2
en 2025 :
1 115 t de CO₂e

-77 %
par rapport à 2019

Figure 5 – Catégories des champs d'application 1, 2 et 3 selon le Protocole des gaz à effet de serre

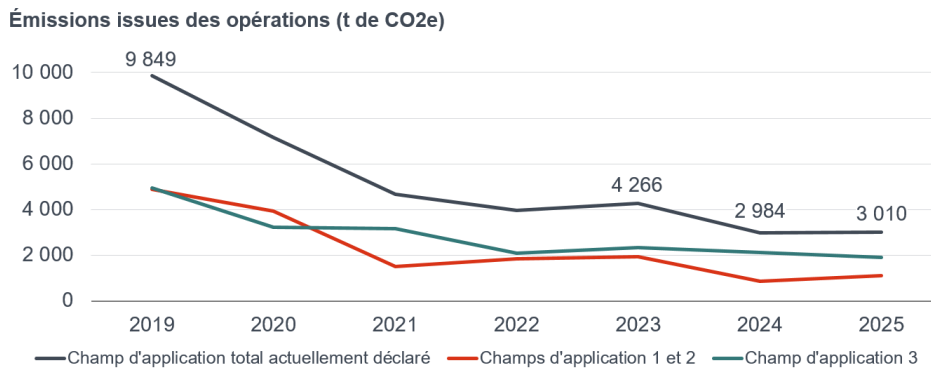


Source : OEB

¹ Le champ d'application 1 comprend les émissions directes de gaz à effet de serre issues d'installations détenues ou contrôlées par l'organisation déclarante, telles que les émissions issues du gaz naturel consommé dans des locaux appartenant à l'OEB, des carburants des véhicules dont l'OEB est propriétaire ou des fuites d'agent de refroidissement. Le champ d'application 2 comprend les émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des énergies achetées, à savoir l'électricité et le chauffage urbain dans notre cas. Le champ d'application 3 comprend toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre issues de la chaîne de valeur. Les émissions sont exprimées en équivalents CO₂ (CO₂e) et recouvrent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

En 2025, les émissions issues des opérations dans les champs d'application 1, 2 et 3 se sont élevées à 3 010 t de CO₂e, un niveau très semblable à celui de l'année précédente (+26 t de CO₂e). La Figure 6 résume l'évolution de l'empreinte carbone déclarée depuis 2019, première année de comptabilisation conforme au Protocole des gaz à effet de serre à l'OEB. Au cours de la période, les émissions globales ont diminué de 69 %, et parmi celles-ci, les émissions relevant des champs d'application 1 et 2, sur lesquelles l'OEB dispose d'un niveau élevé de maîtrise, ont diminué de 77 %.

Figure 6 – Progression vers la neutralité carbone



Source : OEB

Le tableau 1 propose un résumé de notre inventaire des gaz à effet de serre pour 2019 (année de référence) et pour les trois dernières années. Le détail de la méthodologie et des facteurs d'émission² utilisés ainsi que les émissions relevant des champs d'application 1 et 2 par site sont présentés, respectivement, dans les annexes 1 et 3.

² Les facteurs d'émission sont utilisés aux fins du calcul des émissions de gaz à effet de serre pour une source donnée relativement aux unités d'activité. Ils représentent des valeurs moyennes par secteur, par type de technologie et/ou par type de combustible.

Tableau 1 – Émissions de GES globales (t de CO₂e par an)³

	2019	2023	2024	2025	Variation 2024-25 en %
Champ d'application 1	2 070	1 036	27	299	+1 023
Installations ⁴	1 475	19	17	19	+10
Parc de véhicules	14	11	6	4	-26
Perte d'agent de refroidissement	581	1 006	4	276	+7 631
Champ d'application 2	2 829	893	841	816	-3
Électricité achetée ⁵	-	-	-	-	
Chauffage urbain	2 829	893	841	816	-3
Champ d'application 3	4 950	2 337	2 116	1 895	-10
Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses au champ d'application 1 ou 2	1 194	356	195	141	-28
Transport et distribution en amont	-	249	157	137	-13
Déchets générés par les opérations	-	88	53	40	-24
Déplacements professionnels ⁶	1 297	130	144	354	+146
Trajets domicile-travail et télétravail ⁷	1 984	1 154	1 199	963	-20
Actifs loués en amont (Berlin ⁸ , Bruxelles ⁹ et locaux loués à Vienne)	474	361	368	259	-30

³ La variation de certains totaux ou pourcentages peut ne pas correspondre aux données présentées du fait d'arrondissements.

⁴ La valeur pour 2024 est corrigée par rapport au précédent rapport.

⁵ En ce qui concerne le calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par l'électricité achetée, nous utilisons la méthode axée sur le marché du Protocole des gaz à effet de serre, qui reflète les émissions du mix électrique (100 % d'électricité verte) acheté par l'OEB dans le cadre de ses contrats d'électricité. Les émissions calculées à l'aide de la méthode axée sur le lieu s'élèvent, respectivement, à 14 966 t de CO₂e (2019), à 9 277 t de CO₂e (2023), à 7 512 t de CO₂e (2024) et à 6 191 t de CO₂e (2025).

⁶ Les valeurs pour 2023 et 2024 ont été corrigées par rapport au rapport précédent en vue d'exclure les déplacements professionnels des chambres de recours.

⁷ Les valeurs pour 2023 et 2024 diffèrent de celles figurant dans le précédent rapport du fait de nouveaux facteurs d'émission.

⁸ La valeur pour 2024 diffère de celle figurant dans le précédent rapport du fait d'une actualisation des chiffres de consommation transmis par le propriétaire du bâtiment de Berlin. La valeur pour 2025 s'appuie sur des relevés préliminaires de compteur effectués par le propriétaire et sur nos propres estimations.

⁹ Les locaux loués à Bruxelles sont inclus à compter de 2025.

Émissions totales issues des opérations	9 849	4 266	2 984	3 010	+1
Champ d'application 3 Biens d'investissement (investissements importants dans les bâtiments)			1 017		
Émissions non biogéniques totales	9 849	4 279	4 001	3 010	
CO ₂ biogénique ¹⁰	-	930	393	233	-41

Émissions du champ d'application 1

Les émissions relevant du champ d'application 1 ont augmenté de 1 023 % (+273 t de CO₂e) par rapport à 2024. Cette augmentation est due à des pertes d'agent de refroidissement dans des installations techniques qui sont arrivées en fin de vie. Le Programme d'investissement dans les bâtiments prévoit des investissements en conséquence en vue de réduire le risque de fuite.



Les autres émissions relevant du champ d'application 1 sont issues de l'utilisation de véhicules, de la consommation de biométhane à des fins de chauffage à La Haye (méthane et oxyde nitreux) et de la consommation de gazole et de mazout de chauffage dans nos groupes électrogènes de secours à Munich et à La Haye. Cette dernière a augmenté de 10 % par rapport à 2024 du fait de la maintenance du système électrique, qui a entraîné une augmentation de la consommation de carburant des groupes électrogènes de secours.

Émissions du champ d'application 2

Les émissions du champ d'application 2 comprennent les émissions issues de l'électricité achetée à Munich, à La Haye et à Vienne et celles issues du chauffage urbain à Munich. Considérant que l'OEB achète de l'électricité verte depuis 2019, les émissions issues de la consommation d'électricité sont considérées comme nulles selon la méthode de calcul axée sur le marché.



Les émissions issues du chauffage urbain ont diminué de 3 % en 2025 par rapport à l'année précédente (-25 t de CO₂e). Les principaux facteurs de cette baisse sont présentés ci-dessous dans la section 5.2 Énergie.

Émissions du champ d'application 3

Les émissions relevant du champ d'application 3 ont diminué de 10 % en comparaison de l'année précédente (221 t de CO₂e).

¹⁰ En vertu du Protocole des gaz à effet de serre, les émissions directes de CO₂ issues de carbone séquestré de manière biologique (CO₂ issu de la combustion de biomasse ou de biocarburants, par exemple) sont déclarées séparément, en dehors des champs d'application 1 à 3.

Les émissions en amont issues de la chaîne d'approvisionnement en électricité, en biométhane et en combustibles consommés sur nos sites¹¹ ont diminué de 28 % (54 t de CO₂e) par rapport à 2024. Ce résultat positif est à mettre au compte des mesures d'économies d'énergie présentées dans la section 5.2 Énergie.



La déclaration des émissions issues des services logistiques achetés par l'OEB (catégorie "Transport et distribution en amont" du champ d'application 3), qui concernent les lettres, les colis et les autres objets envoyés principalement depuis les sites de Munich et de La Haye, reprend les données primaires fournies par les prestataires de services ou, à défaut, utilise le nombre d'objets envoyés et les facteurs d'émission fournis par l'association coopérative International Post Corporation pour calculer une estimation.



Les émissions déclarées ont diminué de 13 % par rapport à 2024, car le nombre de documents envoyés et la quantité correspondante de papier utilisée continuent de diminuer, ce qui reflète l'usage des services MyEPO¹² et la mise à disposition sous forme électronique uniquement de la littérature brevets citée dans les procédures de recherche et d'examen à compter d'octobre 2024 (voir section 5.4 Papier).

La catégorie "Déchets générés par les opérations" recouvre l'élimination et le traitement par des tiers des déchets solides et des eaux usées produits dans le cadre de nos opérations. Leur incidence sur l'environnement est évaluée par application de la méthode spécifique au type de déchets, qui consiste à utiliser des facteurs d'émission spécifiques par type de déchets et par méthode de traitement (par exemple le recyclage, l'incinération ou la mise en décharge).



Les facteurs de conversion des émissions du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales, qui sont tenus en haute estime dans la littérature, sont employés en l'absence de données primaires et de sources exhaustives spécifiques à nos pays hôtes. En 2025, les émissions issues des déchets générés par les opérations ont diminué de 24 % en comparaison de 2024 (voir 5.6 Déchets).

En 2025, les émissions de la catégorie "Déplacements professionnels" du champ d'application 3 se sont élevées à 354 t de CO₂e, soit 146 % de plus qu'en 2024. Cette augmentation reflète l'évolution des besoins opérationnels de notre organisation, mais le niveau global demeure bien inférieur au niveau antérieur à la pandémie (-73 % par rapport à 2019). La section 5.7 Déplacements professionnels contient davantage d'informations à ce sujet.



Il est estimé que les émissions combinées des trajets domicile-travail et du télétravail ont diminué de 20 % par rapport à 2024 (-236 t de CO₂e), principalement du fait de l'adoption accrue des véhicules électriques. Globalement, ces émissions représentent 32 % des émissions totales déclarées de l'OEB en 2025 (voir section 5.9 Trajets domicile-travail et télétravail).



¹¹ En vertu du Protocole des gaz à effet de serre, cette catégorie inclut les émissions générées lors de l'extraction, de la production et du transport des combustibles consommés dans les installations de l'OEB, les émissions générées lors de l'extraction, de la production et du transport des combustibles utilisés pour produire l'électricité, la vapeur, la chaleur et le froid consommés par l'OEB, ainsi que les pertes survenues durant la transmission et la distribution.

¹² Nos services sécurisés sont conçus pour faciliter le dépôt de demandes de brevet et de pièces, l'interaction avec l'OEB au cours des procédures de brevet européen, de brevet unitaire et PCT, l'acquittement des taxes et les demandes de remboursement.

Les émissions liées aux bâtiments (électricité, gaz naturel, chauffage urbain, agents de refroidissement) sur nos sites loués à Berlin et à Bruxelles, qui n'entrent pas dans la déclaration EMAS de l'OEB du fait de la maîtrise opérationnelle limitée que nous exerçons sur elles, représentent 9 % de l'empreinte carbone déclarée par l'OEB (259 t de CO₂e).

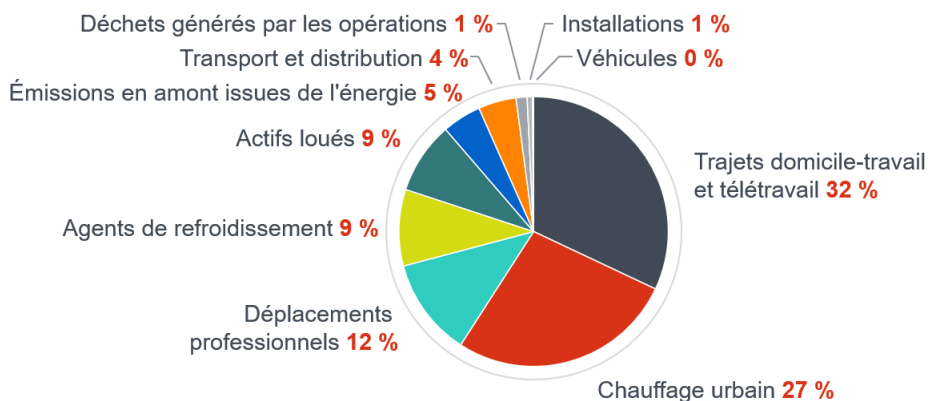


Depuis mars 2025, nos nouveaux locaux berlinois, qui combinent des bureaux d'une conception moderne et des équipements durables du point de vue de l'environnement tels que des dispositifs exploitant la lumière naturelle, des systèmes efficaces du point de vue énergétique, des lampes intelligentes à DEL et des panneaux photovoltaïques, reflètent notre engagement en faveur de la durabilité.

Ces équipements divisent par dix la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ en comparaison du bâtiment précédemment loué. La situation du bâtiment au centre-ville, l'excellent accès aux transports publics et l'aire de stationnement pour bicyclettes avec dispositifs de recharge électrique encouragent des déplacements domicile-travail verts.

La Figure 7 présente les émissions non biogéniques par catégorie déclarée en proportion des émissions globales.

Figure 7 – Émissions de GES non biogéniques issues des opérations en 2025 (% du total)



Source : OEB

Enfin, les émissions de CO₂ biogénique ont diminué de 41 %, ce qui correspond à la réduction de la consommation de biométhane à La Haye (voir section 5.2 Énergie).

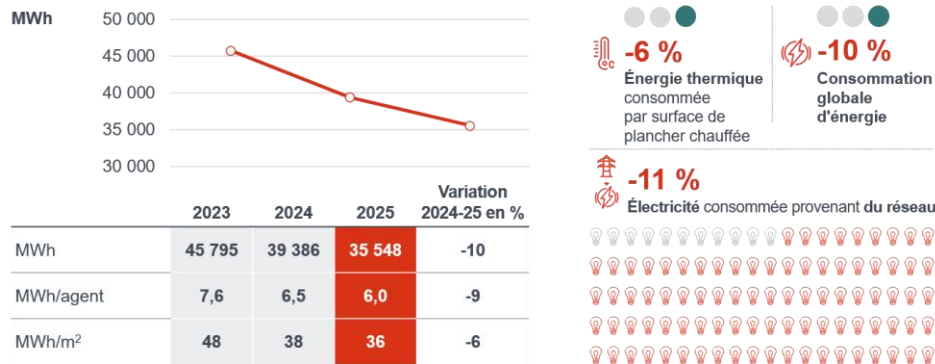
Dans l'avenir, le déménagement des chambres de recours vers le bâtiment PH7 aura des effets sur l'empreinte carbone déclarée par l'OEB. Afin de permettre la comparaison d'une année sur l'autre, l'année de référence 2019 et les années 2024 et 2025 feront l'objet d'un nouveau calcul incluant des estimations d'émissions issues du bâtiment actuel de Munich Haar.

À la suite de l'emménagement de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans les locaux viennois de l'OEB, ce dernier comptabilisera et déclarera les émissions de la catégorie des actifs loués en aval du champ d'application 3 pour la première fois dans le rapport environnemental 2026.

Par ailleurs, conformément à ses engagements concernant la prise en considération de toutes les sources importantes d'émissions, l'Office continuera de collecter des données relatives aux émissions relevant de la catégorie

"Biens et services achetés" du champ d'application 3 en vue d'acquérir une compréhension globale de l'incidence de ses opérations sur l'environnement (voir section 5.5 Technologies durables de l'information et de la communication et section 5.8 Autres biens et services achetés).

5.2 Énergie



 La consommation d'énergie électrique et thermique constitue l'aspect environnemental le plus important à l'OEB. La consommation d'énergie totale a globalement diminué de 10 % par rapport à 2024, passant de 6,5 à 6,0 MWh par agent (voir Tableau 2 dans l'Annexe 3 pour une ventilation de la consommation électrique par source). L'énergie thermique provient de plusieurs sources selon les sites : chauffage urbain à Munich et dans les nouveaux locaux de Berlin, pompes à chaleur à La Haye (bâtiment principal) et à Vienne, biométhane dans tous les bâtiments de La Haye, gaz naturel dans les anciens locaux de Berlin (jusqu'en février 2025)¹³.

Production totale
d'électricité sur site
en 2025 :
184 MWh

+165 %
par rapport à 2024

La consommation d'électricité est le fait essentiellement :

- des systèmes de chauffage/refroidissement ;
- de la ventilation et du conditionnement de l'air ;
- du matériel informatique (comme les centres de données, les postes de travail et les imprimantes) ; et
- de l'éclairage des bureaux et des espaces publics (cantines, aires de stationnement, etc.), ainsi que d'autres équipements.

La consommation d'électricité provenant du réseau a diminué de 11 % par rapport à 2024. Cette baisse est principalement due à la poursuite de l'optimisation de la consommation des bâtiments PschorrHöfe 5-7 à Munich et Shell à La Haye, qui sont vides. Par ailleurs, le bâtiment de Vienne étant désormais pleinement en usage, l'électricité produite sur site a augmenté de 165 %, passant de 69 à 184 MWh.

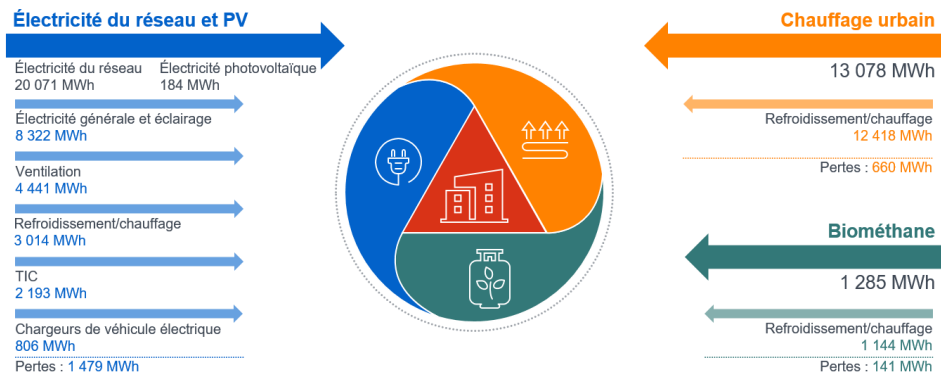
¹³ La consommation d'énergie du centre de données de Luxembourg n'est pas incluse, car les différences de méthode et les limites du système feraient obstacle à la comparaison des chiffres déclarés. Les émissions associées seront comptabilisées dans la catégorie "Biens et services achetés" du champ d'application 3 lorsque le centre sera intégré à la déclaration d'empreinte carbone.

À Munich, la consommation de chauffage urbain a augmenté de 3 % par rapport à 2024. Les estimations indiquent néanmoins une augmentation de 6 % des performances en matière de chauffage par rapport à l'année précédente après prise en considération du temps substantiellement plus froid que nous avons connu. À La Haye, la consommation de biométhane a diminué de 41 % à la suite de la déconnexion du bâtiment Shell et de l'optimisation des chaudières du bâtiment Hinge et du bâtiment principal. La consommation d'énergie thermique par unité de surface de plancher chauffée est passée de 38 à 36 kWh/m² dans l'ensemble des bâtiments dont l'OEB est propriétaire.

Des contrôles courants mensuels d'entretien des groupes électrogènes de secours sont menés tant à Munich qu'à La Haye. À Munich, la maintenance du système électrique a entraîné une augmentation de la consommation de carburant des groupes électrogènes de secours.

La Figure 8 présente la consommation d'énergie, par source et par finalité (principales catégories d'utilisation, par exemple), dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire.

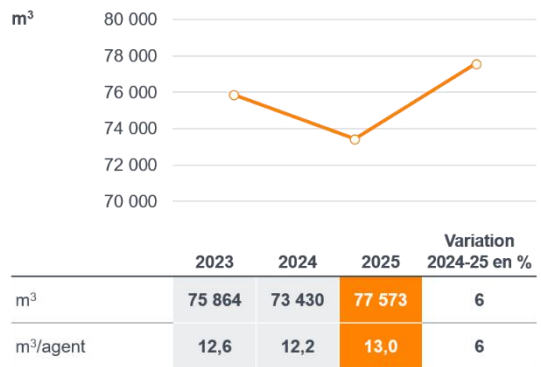
Figure 8 – Flux d'énergie estimés dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire, accompagnés des sources et finalités principales¹⁴



Source : OEB

¹⁴ Électricité du réseau et autoproduite, y compris les pertes survenues au cours de la transmission, de la distribution et de la transformation.

5.3 Eau



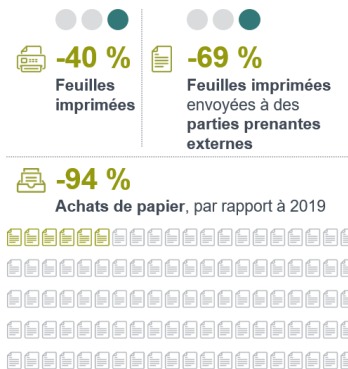
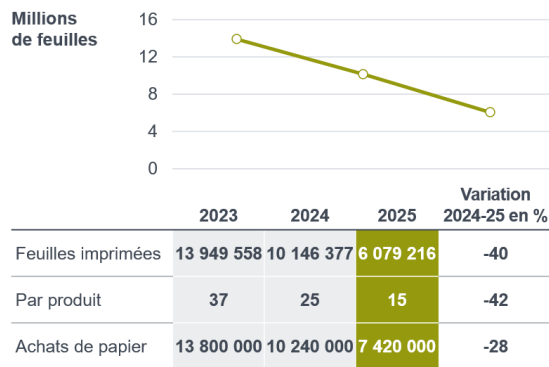
 Sur tous les sites, l'eau est fournie par le distributeur municipal. Elle est essentiellement destinée aux sanitaires et aux cuisines. À Munich et à La Haye, l'eau est également utilisée dans les systèmes de climatisation et aux fins de l'arrosage des plantes et des espaces verts sur les sites. La contamination des eaux usées provient principalement de substances organiques. Certains sites disposent, lorsque cela est nécessaire, de séparateurs de graisses qui retiennent les contaminants présents dans les eaux usées.

La collecte de l'eau de pluie à Vienne a fourni 72 m³ d'eau destinée à l'arrosage et aux installations

La consommation d'eau a augmenté de 6 % par rapport à 2024¹⁵, principalement du fait de fuites isolées à La Haye et de problèmes liés au système de gestion de l'eau à Vienne. Tous ces problèmes ont été résolus (voir Tableau 3 dans l'Annexe 3). L'usage d'un système de collecte de l'eau de pluie dans le bâtiment rénové de Vienne a permis de répondre à une partie des besoins liés à l'arrosage et aux installations, et la consommation d'eau courante a diminué en conséquence.

¹⁵ Les valeurs pour 2023 et 2024 ont été corrigées par rapport au précédent rapport.

5.4 Papier



La consommation de papier peut être mesurée en intrants (papier acheté) et en extrants (feuilles imprimées). Les premiers sont utiles à l'évaluation de l'empreinte carbone des biens que nous achetons ; les seconds reflètent les effets de la numérisation de nos activités principales et des services généraux.

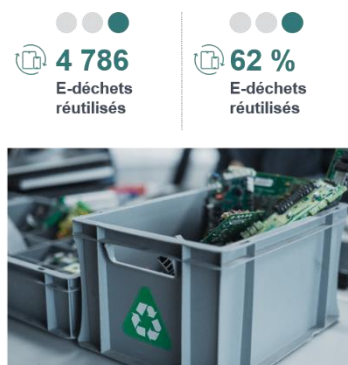
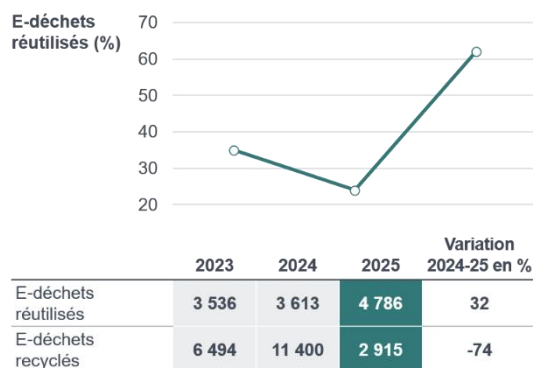
Feuilles envoyées par courrier à des parties prenantes externes en 2025 : 1,5 million

En 2025, la consommation de papier a diminué de 28 % par rapport à 2024. Les impressions ont atteint un plancher record de 6,1 millions de feuilles, soit une réduction de 40 % par rapport à l'année précédente et une réduction de 42 % de la consommation de papier imprimé par produit de l'OEB¹⁶. Environ 25 % de ces impressions sont associées aux documents envoyés aux parties prenantes externes (1,5 millions de feuilles, -69 % par rapport à 2024).

-69 %
par rapport à 2024

Le développement des fonctions MyEPO et la croissance continue du nombre de leurs utilisateurs devraient permettre de réduire encore le nombre de documents imprimés et de courriers envoyés aux parties prenantes externes. Accompagnés des modifications juridiques nécessaires, ils conduiront à une procédure de délivrance de brevets entièrement numérique d'ici 2027.

5.5 Technologies durables de l'information et de la communication



¹⁶ Produits de l'OEB, dépôt, recherche, examen et opposition.



Plus de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont issues du secteur des technologies de l'information¹⁷, et celles issues des technologies de l'information et de la communication (TIC) croissent encore plus rapidement sous l'effet du développement de la numérisation, de l'intelligence artificielle et de la demande de données. Par ailleurs, à l'échelle mondiale, les déchets d'équipements électriques et électroniques sont considérés comme la source de déchets domestiques affichant la croissance la plus rapide. Ils se sont élevés à 62 millions de tonnes en 2022, une augmentation de 82 % par rapport à 2010, et devraient atteindre 82 millions de tonnes d'ici 2030¹⁸.

Le nouveau cadre
ecoDesign
contribuera à réduire
l'empreinte
écologique des
logiciels développés
en interne par l'OEB

De par la nature de ses activités à haute intensité cognitive, l'OEB est fortement tributaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'accomplissement de ses missions principales, et la numérisation croissante de ses processus ne fera que renforcer cette tendance. La durabilité des TIC constitue donc un aspect essentiel de la performance environnementale de l'OEB.

Les systèmes informatiques et les flux de travaux numérisés de bout en bout étant chaque jour de plus en plus sollicités, il est essentiel de choisir des solutions respectueuses de l'environnement et de trouver des méthodes durables et efficaces en vue de les exploiter. En vue de faciliter le choix de systèmes informatiques intelligents et durables, l'OEB a élaboré une politique spécifique axée sur la durabilité des TIC. Cette politique est régulièrement actualisée, et la version la plus récente est entrée en vigueur fin 2025.

Notre objectif consiste à réduire l'empreinte carbone des équipements TIC, y compris leur consommation électrique. Il convient à cette fin, par exemple, d'optimiser et de numériser les processus, en étroite coopération avec les secteurs d'activité concernés. La façon dont nous traitons les déchets d'équipements électriques et électroniques offre un exemple supplémentaire d'intégration réussie de la durabilité des TIC à nos opérations. Nous visons ici à maximiser le nombre d'appareils réparés et réutilisés lors de la mise au rebut par l'OEB.

L'OEB se montrera, dans le cadre de sa transformation numérique, soucieux de l'incidence des technologies numériques sur l'environnement en étendant la mesure des émissions de gaz à effet de serre aux services du nuage informatique et en appliquant les principes de l'économie circulaire au cycle de vie de ses équipements numériques. Nous avons conçu en 2025 un cadre baptisé ecoDesign et destiné à minimiser l'incidence sur l'environnement en optimisant la consommation d'énergie, en réduisant les transferts de données et en allongeant la durée de vie du matériel sur l'ensemble du cycle de vie des logiciels.

Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui représentent une part substantielle des déchets dangereux déclarés (voir section 5.6 Déchets ci-dessous), est assuré par un prestataire de services spécialisé. Presque 8 000 équipements informatiques ont été mis au rebut

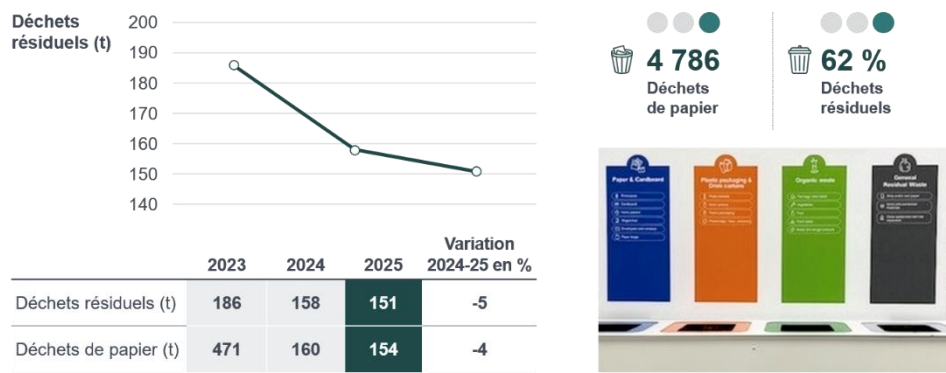
¹⁷ Banque mondiale, 2023, "Green Digital Transformation: How to Sustainably Close the Digital Divide and Harness Digital Tools for Climate Action", Climate Change and Development Series, © Washington, DC: Banque mondiale, Licence : CC BY 3.0 IGO.

¹⁸ Global e-Waste Monitor 2024: Electronic Waste Rising Five Times Faster than Documented E-waste Recycling (UNITAR/ITU, 2024).

en 2025. La plupart (62 %) de ces équipements ont pu être réutilisés, et le reste a été recyclé. Il s'agit d'un exemple concret de notre engagement envers l'objectif de développement durable des Nations Unies n° 12 relatif à une production et à une consommation durables.

De manière générale, nous visons à créer une culture de durabilité des TIC dans l'ensemble de l'OEB. Des modules de formation numérique en ligne, conçus en interne, intitulés "Sobriété en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques", "Responsabilité numérique" et "Le cadre ecoDesign" sont à disposition de tous les agents. Ils sont obligatoires pour tous les nouveaux venus et pour les participants au programme des jeunes professionnels. Par ailleurs, nous promovons la durabilité des TIC dans le cadre d'événements annuels réguliers, y compris la Journée du nettoyage numérique et la Journée internationale des e-déchets.

5.6 Déchets



Le papier et les déchets résiduels constituent les principaux déchets sur l'ensemble des sites (voir Tableau 4 dans l'Annexe 3), et l'OEB a mis en place un système de tri des déchets comportant des conteneurs à déchets clairement reconnaissables et distincts sur l'ensemble des sites. Les agents sont sensibilisés à la réduction du volume, au recyclage et à la mise au rebut appropriée des déchets.

Objectif du projet pilote zéro déchet :

30 g de déchets par personne sur site par jour

En 2024, les déchets de papier ont connu une baisse substantielle par rapport à 2023 (-66 %), année au cours de laquelle des archives sur papier ont été mises au rebut à Munich et à La Haye. Cette tendance positive s'est poursuivie en 2025, bien qu'à un rythme moindre, car la consommation de papier a diminué (voir section 5.4 Papier ci-dessus).

Les déchets résiduels, qui avaient connu un pic en 2023 du fait de plusieurs liquidations, sont revenus, en 2024, à leur niveau antérieur. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 2025 avec une réduction supplémentaire de 5 %. En vue de parfaire les progrès accomplis, l'Office a lancé à La Haye un projet pilote zéro déchet visant à réduire les déchets quotidiens des espaces de bureaux et des espaces partagés de sorte que ceux-ci ne représentent plus que 30 g par personne sur site et par jour. Ce projet pilote pourra être étendu à d'autres sites selon ses résultats.

Un café plus durable

Environ 250 000 gobelets en papier sont utilisés chaque jour dans nos locaux de La Haye. Le fin revêtement de plastique de ces gobelets empêchait le recyclage ou le compostage, et les gobelets devaient donc être mis au rebut.

En décembre 2025, les gobelets en papier et les emballages de lait en plastique ont été remplacés par des tasses en porcelaine, par des verres et par de petits emballages de lait en poudre dans toutes les cuisinettes des bâtiments de La Haye, dans le coin café et dans la cantine du bâtiment Hinge.

La transition vers des tasses et des verres réutilisables permet de réduire les déchets et va dans le sens des normes européennes et néerlandaises en matière de durabilité et des objectifs environnementaux de l'Office.

Cette transition promeut également une approche circulaire : les objets sont utilisés, nettoyés et réutilisés plutôt que d'être mis au rebut après un seul usage.



5.7 Déplacements professionnels



Grâce aux nouveaux modes de travail et aux outils numériques de visioconférence, un large éventail d'activités, dont la formation et la sensibilisation, se déroulent principalement sous forme hybride ou entièrement en ligne, ce qui réduit les déplacements professionnels nécessaires.

Lorsqu'un déplacement est nécessaire, les agents de l'OEB sont, conformément à nos principes clés relatifs aux déplacements professionnels durables, invités à choisir, lorsque cela est possible, des formes écologiques de transport ainsi qu'à donner la priorité aux déplacements visant le renforcement des relations ou à combiner plusieurs déplacements en une seule mission plus longue, si cela est possible.

Émissions de GES
issues des voyages
aériens en 2025 :
354 t de CO₂e

+146 %
par rapport à 2024

Les émissions issues des déplacements professionnels en 2025 se sont élevées à 354 t de CO₂e, soit une augmentation de 146 % par rapport à 2024¹⁹ (voir Tableau 5 dans l'Annexe 3), ce qui demeure néanmoins bien en dessous des presque 1 300 t de CO₂e déclarées antérieurement à la pandémie (2019).

Cette augmentation est le fait tant de la méthode employée par le nouveau prestataire de services aux fins de la déclaration des émissions issues des transports aériens, qui a permis d'obtenir des estimations plus exactes, mais également plus élevées, que de l'évolution des besoins opérationnels de notre organisation.

5.8 Autres biens et services achetés



Conformément à sa politique d'achats durables, l'Office vise à atteindre des niveaux élevés d'intégrité, d'inclusion, de transparence et de gouvernance dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Il est déterminé à traiter avec des fournisseurs responsables qui respectent l'État de droit et les droits humains, qui comprennent la nature et l'incidence des produits, des matériaux ainsi que des méthodes de production et de transport qu'ils fournissent et utilisent, et qui assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement.

Les fournisseurs sont évalués au vu d'exigences de durabilité, à la fois environnementale et sociale, spécifiques à l'OEB. Nous avons continué de déployer des efforts en vue d'évaluer les émissions associées aux biens et services que nous achetons, dans l'objectif de les inclure au périmètre de nos émissions déclarées.

Par ailleurs, en 2025, des critères de durabilité couvrant un large éventail de questions environnementales ont été intégrés à des contrats, par exemple le contrat de planification technique de l'optimisation énergétique et le contrat de rénovation du bâtiment Isar à Munich. Enfin, dans la ligne des résultats obtenus les années précédentes, nous avons continué de remplacer nos fournitures de bureau par des versions plus écologiques, et les produits respectueux de l'environnement comptent désormais pour 94 % du total.

¹⁹Les valeurs pour 2023 et 2024 ont été corrigées par rapport au précédent rapport en vue d'exclure les déplacements professionnels des chambres de recours.

5.9 Trajets domicile-travail et télétravail



En 2025, les émissions combinées issues des trajets domicile-travail et du télétravail se sont élevées, selon les estimations, à 963 t de CO₂e, soit 20 % de moins qu'en 2024, et le nombre de voitures mises en stationnement aux emplacements désignés dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire a diminué de 7 %.

L'Office a mis en œuvre un ensemble d'initiatives complémentaires destinées à sensibiliser davantage le personnel à la mobilité durable.

Un module de microapprentissage consacré à la mobilité verte met en relief les avantages des différentes options en matière de transport, tandis qu'un tableau de bord des trajets domicile-travail, à la disposition de tous les agents, sensibilise ces derniers aux émissions issues de ses trajets.

Ces outils sont complétés par le guide de la mobilité durable, publié pour la première fois en 2022 et régulièrement actualisé au moyen de contributions des agents eux-mêmes, qui fournit des informations pratiques concernant les options de transport durable à disposition sur tous les sites de l'OEB.

Par ailleurs, notre guide de la mobilité durable présente les possibilités en matière de transport durable qu'offre chacun de nos sites. Publié pour la première fois en 2022, il est régulièrement mis à jour au moyen des informations supplémentaires fournies par nos collègues.

En 2025, l'aire de stationnement pour bicyclettes du bâtiment principal de La Haye a été modifiée en vue de faciliter les trajets domicile-travail. Cette aire de stationnement, de 1 600 m² désormais, met à disposition 620 espaces pour tous les types de bicyclettes et comporte plusieurs nouveaux éléments tels qu'une nouvelle rampe facilitant l'accès, trente stations de recharge des bicyclettes électriques ainsi que des emplacements spacieux destinés aux bicyclettes-cargos.

Globalement, nous avons mis à disposition plus de 1 870 emplacements de stationnement pour bicyclettes et stations de réparation dans les bâtiments dont nous sommes propriétaires. Des bornes de recharge et des casiers à clé pour les batteries des bicyclettes électriques sont également à disposition.

En vue d'aider ceux de nos collègues qui n'ont pas d'autre choix que de se rendre au travail en voiture durant la transition vers des solutions plus durables, 20 % des emplacements de stationnement à Munich, à La Haye et à Vienne ont été équipés de chargeurs de véhicules électriques, qui fournissent de

Sessions de recharge de véhicule électrique en 2025 :
46 154

+35 %
par rapport à 2024

l'électricité verte gratuitement. Par conséquent, nous prenons en considération le nombre de sessions de recharge de véhicule électrique (+35 % par rapport à 2024) dans l'estimation des émissions issues des trajets domicile-travail des employés (voir Annexe 1 Méthodologie), qui constitue le principal facteur de la réduction desdites émissions en 2025 (-26 %).

5.10 Biens d'investissement



Les biens d'investissement sont des actifs que les organisations emploient pour fabriquer des produits et pour fournir des services (équipement, machines, bâtiments, installations et véhicules, par exemple). Nous déclarons, dans cette catégorie, les émissions liées à l'acquisition ou à la rénovation de bâtiments en propriété, c'est-à-dire à des projets majeurs d'investissement. Les émissions liées à d'autres biens achetés considérés comme actifs dans le bilan financier de l'OEB seront déclarées dans la catégorie "Biens et services achetés" du champ d'application 3 (voir 5.8 Autres biens et services achetés).

La rénovation du bâtiment de Vienne, qui s'est achevée en 2024, a été le premier projet déclaré dans cette catégorie. Plusieurs projets relevant du Programme d'investissement dans les bâtiments ont été lancés qui réduiront la consommation d'énergie achetée et les émissions de gaz à effet de serre associées (par exemple la seconde façade interne de notre siège à Isar et la démolition du bâtiment Shell, voir encadrés ci-dessous). Les émissions liées aux phases d'exécution de ces projets seront déclarées dans le rapport environnemental à la conclusion des projets.

Démolition du bâtiment Shell – une transition à faible incidence

Achevé en 1983, le bâtiment Shell a atteint la fin de sa durée de vie. Il ne répond plus aux exigences applicables aux immeubles de bureaux modernes, et sa mise aux normes actuelles en matière technique et d'efficacité énergétique nécessiterait une importante et coûteuse rénovation.

Dans ce contexte, l'OEB a décidé de déclasser le bâtiment et de faire du terrain un site vierge. Cette démarche permet de conserver le terrain en tant qu'actif immobilier à long terme tout en réduisant substantiellement les besoins liés au fonctionnement et à la maintenance, ainsi que son incidence environnementale.

Des spécialistes de l'écologie ont examiné la zone conformément aux réglementations européenne et néerlandaise en matière d'environnement durant la phase de planification préliminaire. Au moyen de détecteurs et de caméras à imagerie thermique, ils ont confirmé que la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), espèce protégée de chauve-souris, avait niché dans de petits intervalles de la façade du bâtiment Shell.

Considérant que cette espèce joue un rôle important dans l'écosystème local, en particulier dans le contrôle de la population d'insectes, plusieurs mesures ont été prises, en coopération avec les autorités locales de protection de la nature, en vue de protéger l'habitat de ces chauves-souris durant le projet. Ces mesures comprennent l'installation de boîtes destinées aux chauves-souris le long du canal à proximité de la rue Tinbergen, de deux tours de nidification dans le jardin principal et d'une boîte de nidification montée sur la façade dans le jardin en terrasse du nouveau bâtiment Hinge.

Ce projet est mis en œuvre en trois phases. La première phase, qui est achevée, était axée sur la déconnexion des installations techniques du bâtiment Shell, qui étaient très intégrées au reste du site. Dans la deuxième phase, le bâtiment sera démoli en mettant l'accent sur la réutilisation et sur le recyclage des matériaux : l'objectif sera ici que moins de 5 % des matériaux de construction soient mis au rebut. Dans la phase finale, la surface dégagée sera agrémentée d'un décor de verdure élémentaire garantissant la sécurité du site et la stabilité de son état, et donc la flexibilité en vue de son usage futur.



Modernisation du bâtiment Isar – sauvegarde du patrimoine et efficacité énergétique

Le bâtiment Isar, notre siège munichois, constitue un élément important de l'histoire et de l'identité de l'OEB. Construit en 1980 et faisant l'objet d'une protection partielle à titre de monument historique, il est apprécié de par son emplacement et de par son architecture. Dans le même temps, ses systèmes vieillissants en font le bâtiment le plus énergivore de l'OEB.

Nous avons donc lancé un grand projet de modernisation dans le cadre du Programme d'investissement dans les bâtiments. Ce projet a pour objectif de le rendre plus efficace du point de vue énergétique tout en préservant son aspect et son caractère distinctifs. Les premiers aménagements ont été axés sur la lumière naturelle et sur la qualité des lieux de travail, par exemple par le remplacement des murs des couloirs par des cloisons en verre. Les travaux actuels concernent la façade du bâtiment, certains systèmes techniques et des espaces intérieurs importants tels que les plafonds, les cuisines, les installations sanitaires et le hall d'entrée.

La tâche consistant à réduire la consommation d'énergie tout en respectant les règles applicables aux bâtiments classés présente un défi majeur. L'installation de pare-soleil externes étant impossible, une autre solution a été trouvée en intérieur, à savoir une façade thermique interne qui protège du rayonnement solaire et limite la température sans modifier l'aspect externe du bâtiment. De nouvelles fenêtres qui peuvent être ouvertes et fermées permettront aux agents de réguler individuellement l'arrivée d'air frais, pour davantage de confort.

Le projet comporte également le remplacement des systèmes obsolètes de chauffage et de refroidissement par des solutions modernes et économes en énergie, y compris des systèmes de chauffage et de refroidissement par le plafond et une ventilation à la demande. La consommation d'énergie dans les pièces vides ou lorsque les fenêtres sont ouvertes sera automatiquement réduite au moyen de technologies intelligentes telles que des capteurs de mouvement, des capteurs de CO₂ et des contacts situés dans les fenêtres. Les matériaux actuels sont réutilisés dans toute la mesure du possible, et l'éclairage est remplacé par des systèmes économes à LED.

Ces travaux de modernisation ont commencé en décembre 2025 et se poursuivront pendant environ deux ans, période pendant laquelle le bâtiment demeurera en usage. Lorsqu'ils seront achevés, le bâtiment Isar respectera les normes modernes en matière d'efficacité énergétique, de confort et de durabilité tout en conservant son aspect d'origine.



5.11 Communication et participation du personnel



Nos progrès sur le chemin de la neutralité carbone font l'objet de rapports transparents de manière à dresser un tableau clair de notre situation à l'intention de notre personnel, des États membres et des autres parties prenantes. L'OEB promeut, au moyen d'une communication externe et interne ciblée, à la fois le développement durable et la participation active de son personnel à la mise en œuvre des politiques et initiatives environnementales.

Depuis le lancement du Programme d'investissement dans les bâtiments à la fin de l'année 2024, une section intranet intitulée "Que se passe-t-il dans nos bâtiments ?" informe les agents des projets et plans visant à rénover de bâtiments et à les rendre plus durables, contribuant ainsi à notre objectif de neutralité carbone d'ici 2030. Les articles qui y sont publiés concernent, par exemple, la réduction de la consommation d'énergie, l'accroissement de l'usage des énergies renouvelables et le développement d'installations facilitant les trajets domicile-travail verts.

La promotion de la biodiversité dans les espaces verts de l'Office par une nouvelle approche de leur entretien constitue un autre exemple. Nous avons également sensibilisé les agents aux efforts déployés par l'Office en matière d'environnement par une campagne de communication mettant en relief l'obtention par le bâtiment de Vienne de la notation BREEAM (la principale norme en matière de durabilité des bâtiments dans le monde) la plus élevée dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse), ainsi que les trois prix qui lui ont été décernés pour sa conception durable et pour son incidence sur le milieu urbain.

La section de notre intranet consacrée à la durabilité a également été actualisée en 2025 en vue de la mettre en conformité avec la démarche "environnement, social, gouvernance et finance" que l'Office a adoptée en matière de pérennité et avec les priorités définies par le Plan stratégique 2028.

Des événements de sensibilisation à l'environnement ont été organisés à l'intention du personnel durant les Campus Days en mai et en octobre, et ceux-ci ont connu un beau succès. Les activités comprenaient des ateliers Climate Fresk, des collectes de nourriture à des fins caritatives et un jeu de plateau interactif conçu par les jeunes professionnels.

Des campagnes menées sur les réseaux sociaux et des mesures de communication interne ciblées ont permis de promouvoir des événements internationaux pertinents du point de vue de l'environnement, par exemple "Earth hour", la Journée de la Terre, la Journée mondiale de l'eau et la Journée internationale du zéro déchet.

Notre groupe environnemental a promu des services de réparation de bicyclettes dans nos locaux et a organisé des campagnes de dons de jouets et de cartables d'écolier. L'EcoChat, un canal informel d'échange entre collègues d'idées, de pratiques optimales et de conseils en matière d'environnement, a continué de se développer : il comptait presque 500 membres à la fin 2025.

Toutes ces initiatives ont été le résultat d'une collaboration entre services et ont enregistré des niveaux élevés de participation, ce qui confirme que ces sujets sont au cœur des préoccupations de nos agents.

5.12 Incidence des services



En vue d'un avenir plus durable, l'OEB promeut l'intelligence technologique au soutien de l'innovation et vise à donner à ceux qui innovent, ainsi qu'au grand public, l'inspiration et les moyens nécessaires pour relever les défis de la durabilité. Grâce aux données concernant les brevets, l'OEB analyse les technologies émergentes et leur capacité à façonner l'avenir et des domaines clés d'innovation, et permet de mieux comprendre la manière dont le progrès technologique contribue à relever des défis mondiaux tels que la crise climatique. Des rapports, des études et des plateformes technologiques sur des sujets spécifiques sont produits principalement en collaboration avec des organisations internationales. Cette participation dynamique des parties prenantes apporte une expertise complémentaire et une pluralité de points de vue.

Nos plateformes technologiques intelligentes facilitent l'accès des utilisateurs à l'intelligence brevets grâce à des recherches prêtes à l'usage qui peuvent être saisies en quelques clics dans la base de données Espacenet afin de simplifier des recherches en cours ou de potentiellement faire naître de nouvelles idées. Nos rapports d'analyse sur les brevets sont axés sur les tendances de l'innovation dans les technologies émergentes et s'appuient sur les connaissances des brevets pour analyser les secteurs prometteurs et pour donner un aperçu des technologies potentiellement transformatrices. Enfin, nos études offrent un haut niveau d'expertise et d'analyse sur des sujets liés à l'innovation.

En 2025, l'OEB a publié un rapport exhaustif intitulé "[Patents paving the way to a more sustainable future](#)", actualisé au premier trimestre 2025, qui associe quarante-et-une des initiatives les plus récentes de l'OEB en matière de connaissances à onze objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce rapport présente les principaux exemples de la manière dont les connaissances des brevets, à savoir les plateformes technologiques, les rapports d'analyse sur les brevets et les études de l'OEB, catalysent l'innovation et le changement.

En 2025, trois projets comprenant des études, des plateformes technologiques intelligentes et des mises à jour de l'outil Deep Tech Finder de l'OEB ont été achevés qui concernaient principalement l'objectif n° 2 d'élimination de la faim, l'objectif n° 7 concernant une énergie propre et d'un prix abordable ainsi que l'objectif n° 12 concernant la consommation et la production durables.

En lien avec l'objectif de développement durable n° 2 des Nations unies, l'OEB, en coopération avec des offices nationaux des brevets européens et latino-américains, a publié une étude intitulée "[Digital agriculture – towards sustainable food security](#)" soulignant que la production alimentaire issue de l'agriculture numérique pourrait être suffisante pour nourrir la population mondiale tout en réduisant les besoins en eau, en engrais et en pesticides, ce grâce à des méthodes agricoles plus efficaces et plus durables. Cette étude contribue également à l'objectif n° 12 concernant la consommation et la production durables, à l'objectif n° 13 concernant la lutte contre les changements climatiques, à l'objectif n° 14 concernant la vie aquatique et à l'objectif n° 15 concernant la vie terrestre. Cette publication a été accompagnée d'une [plateforme technologique intelligente](#) permettant aux utilisateurs de recenser aisément les brevets associés à 47 termes de recherche pertinents en matière de technologies de l'agriculture numérique.



Au soutien de l'objectif de développement durable n° 7 des Nations unies, l'OEB a publié une étude intitulée "[Advances in photovoltaics – technology trends for solar energy](#)". Celle-ci souligne le rôle important que jouent les systèmes photovoltaïques en faveur d'un approvisionnement en énergie plus propre, plus sûr et plus durable (ce qui concerne également les objectifs n° 9 concernant l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, n° 11 concernant des villes et communautés durables et n° 13 concernant la lutte contre les changements climatiques).



En lien avec l'objectif de développement durable n° 12 des Nations unies, l'OEB a lancé une étude intitulée "[Plastics in transition – technologies for plastics waste management](#)" qui examine les évolutions technologiques dans le domaine de la gestion des déchets plastiques et analyse des solutions novatrices de récupération et de recyclage de ces déchets (contribuant ainsi également aux objectifs n° 6 concernant une eau propre et l'assainissement, n° 14 concernant la vie aquatique et n° 15 concernant la vie terrestre). Cette publication a été accompagnée d'une [plateforme technologique intelligente](#) permettant aux utilisateurs de recenser rapidement les brevets associés à 70 termes de recherche pertinents en matière de technologies de gestion des déchets plastiques et de matériaux nouveaux de remplacement.



6. Plan d'action

Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire au minimum l'empreinte environnementale directe de nos opérations. Le plan d'action comprend des éléments tirés du Programme d'investissement dans les bâtiments ainsi que des mesures d'amélioration continue de notre performance environnementale, y compris des propositions issues d'audits internes et externes, du personnel et de groupes environnementaux. Il prend également en considération les meilleures pratiques de gestion environnementale recommandées dans le document de référence sectorielle de la Commission européenne pour l'administration publique²⁰ et s'en inspire pour l'élaboration de mesures d'amélioration.

Nombre total
de mesures
d'amélioration prises
en 2025 : 10

Les tableaux ci-dessous présentent les principales mesures mises en œuvre en 2025, ainsi que celles prévues pour 2026. Les mesures relatives à des installations techniques concernent uniquement les bâtiments dont l'OEB est propriétaire, les bâtiments loués étant exploités et entretenus par leurs propriétaires respectifs. Le cas échéant, l'estimation des avantages s'appuie sur les informations disponibles.

Tableau 7 – Icônes d'état



Achevé



Annulé



En cours



Prévu

6.1 Plan d'action 2025 : initiatives achevées et en cours

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Emménagement dans les nouveaux locaux à Berlin	Berlin	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées ²¹		
Installation de panneaux solaires sur les bâtiments PH 7-8	Munich PH	Réduction des émissions relevant du champ d'application 3 issues de la consommation d'énergie achetée		
Optimisation des stationnements pour bicyclettes	La Haye	Réduction des émissions issues des déplacements domicile-travail		

²⁰ Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018.

²¹ Cela devrait diviser par dix la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en comparaison du bâtiment précédent.

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Renforcement de la politique BIT en matière de durabilité des TIC	Tous les sites	Sensibilisation, réduction des émissions des TIC	✓	
Nouveau cadre d'écoconception pour les évolutions informatiques	Tous les sites	Réduction des émissions des TIC	✓	
Catalogue de fournitures de bureau : 90 % d'articles respectueux de l'environnement	Tous les sites	Promotion des achats durables	✓	
Révision des pages relatives à la durabilité sur EPO.org	sans objet	Sensibilisation	✓	
Campagnes de communication environnementale : ▪ Journée internationale de l'énergie propre ▪ Journée du nettoyage numérique ▪ Journée mondiale de l'eau / Earth Hour ▪ Journée internationale du zéro déchet des Nations Unies ▪ Journée de la Terre ▪ Journée mondiale de la bicyclette ▪ Journée mondiale de l'environnement ▪ Semaine européenne de la mobilité	Tous les sites	Sensibilisation et promotion des connaissances internes	✓	
Sessions concernant l'environnement lors des Campus Days, y compris les Climate Fresks	Munich, La Haye	Sensibilisation et promotion des connaissances internes	✓	
Collecte de jouets et de cartables d'écolier	Munich	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	
Élargissement du calcul de l'empreinte carbone à de nouvelles catégories majeures du champ d'application 3 (biens et services achetés)	Tous les sites	Renforcement de la qualité de la déclaration de l'empreinte carbone		
Élaboration d'un plan ambitieux pour des bâtiments neutres en carbone d'ici 2030	Tous les sites	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		

6.2 Initiatives prévues en 2026-2028

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Mise à niveau des locaux de réunion (nouveau centre de conférence)	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Création d'un module d'apprentissage en ligne concernant le cadre ecoDesign	Tous les sites	Sensibilisation, réduction des émissions des TIC		
Événements de sensibilisation aux gestes économes en matière numérique	Tous les sites	Sensibilisation, réduction des émissions des TIC		
Installation de panneaux solaires	Munich Isar Munich PH	Réduction de la consommation d'énergie achetée		
Installation d'un éclairage à DEL dans les bâtiments PH 7-8	Munich PH	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Seconde façade interne	Munich Isar	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Démolition du bâtiment Shell	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Rénovation du bâtiment Hinge (y compris l'installation de panneaux solaires)	La Haye	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Rénovation de la cuisine	Munich Isar	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Élargissement du calcul de l'empreinte carbone à la catégorie "Biens loués en aval" du champ d'application 3	Tous les sites	Renforcement de la qualité de la déclaration de l'empreinte carbone		
Révision de la page consacrée à la durabilité sur l'intranet de l'OEB	Tous les sites	Sensibilisation		

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Campagnes de communication environnementale : ▪ Journée internationale de l'énergie propre ▪ Journée du nettoyage numérique ▪ Journée mondiale de l'eau / Earth Hour ▪ Journée internationale du zéro déchet des Nations Unies ▪ Journée de la Terre ▪ Journée mondiale de la bicyclette ▪ Journée mondiale de l'environnement ▪ Semaine européenne de la mobilité	Tous les sites	Sensibilisation et promotion des connaissances internes		
Sessions concernant l'environnement lors des Campus Days (par exemple Climate Fresks)	Munich, La Haye	Sensibilisation et promotion des connaissances internes		
Lancement du cadre ecoDesign	Tous les sites	Réduction des émissions des TIC		  
Collecte de jouets et de cartables d'écolier	Munich	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets		  

Annexe 1 Méthodologie

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration des entreprises et à la norme sur la chaîne de valeur des entreprises (champ d'application 3) du Protocole des gaz à effet de serre. Le tableau suivant présente les sources de données d'activité et les facteurs d'émission utilisés pour le calcul.

Tableau 8 – Facteurs de conversion pour les sources d'émissions de GES

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Énergie		
Gaz naturel (Berlin)	Données fournies par le propriétaire	Umweltbundesamt Deutschland, 03/2025, Emissionsbilanz erneuerbarer Energieträger, Bestimmung der vermiedenen Emissionen im Jahr 2023
Biométhane (La Haye)	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Émissions directes : facteur du gaz naturel (La Haye) en raison de leur composition chimique comparable ; CO ₂ déclaré en tant que biogénique, CH ₄ et N ₂ O déclarés dans le champ d'application 1
		Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2025
Mazout de chauffage (Munich)	Durées de fonctionnement et volumes de ravitaillement des groupes électrogènes de secours	Umweltbundesamt Deutschland, 11/2026, Emissionsbilanz erneuerbarer Energieträger, Bestimmung der vermiedenen Emissionen im Jahr 2024
Gazole, essence (Munich)	Registres de ravitaillement en carburant des voitures	Umweltbundesamt, 2025, Liste mit Emissionsfaktoren für die Treibhausgasbilanzierung von Organisationen V2.0
Gazole, essence (La Haye)	Registres de ravitaillement en carburant des voitures, durées de fonctionnement et volumes de ravitaillement des groupes électrogènes de secours	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2025
Chauffage urbain (Munich, Vienne)	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures) Locaux loués de Vienne : calcul s'appuyant sur la consommation moyenne par mètre carré	Certificat fourni par le fournisseur d'énergie
Chauffage urbain (Berlin)	Données fournies par le propriétaire	Certificat fourni par le fournisseur d'énergie
Électricité (100 % renouvelable) Munich	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité
		Champ d'application 2, selon le lieu : Umweltbundesamt Deutschland, 13/2025, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 – 2024

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
		Champ d'application 3 : étude "The inventory and life cycle data for Norwegian hydroelectricity" (2020), M. Silva & I. Saur Modahl, Ostfold Research
Électricité (100 % renouvelable) La Haye	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité Champ d'application 2 selon le lieu, champ d'application 3 : Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Électricité (100 % renouvelable) Vienne	Bâtiment propriété de l'OEB : factures, relevés de compteur (en l'absence de factures) Locaux loués : calcul s'appuyant sur la consommation moyenne par mètre carré	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité Champ d'application 2, selon le lieu : Umweltbundesamt Österreich, 2024, Harmonisierte österreichische direkte und indirekte THG-Emissionsfaktoren für relevante Energieträger & Technologien Champ d'application 3 : étude "The inventory and life cycle data for Norwegian hydroelectricity" (2020), M. Silva & I. Saur Modahl, Ostfold Research
Électricité (100 % renouvelable) Berlin	Factures	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité Champ d'application 2 selon le lieu, champ d'application 3 : Umweltbundesamt Deutschland, 13/2025, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2024
Agents de refroidissement		
Gaz fluorés	Protocoles de maintenance	Umweltbundesamt Deutschland, 2024, Treibhauspotentiale (Global Warming Potential, GWP) ausgewählter Verbindungen und deren Gemische gemäß Viertem (AR4) und Fünftem (AR5) IPCC Sachstandsbericht sowie Verordnung (EU) 2024/573 (F-Gas-VO) bezogen auf einen Zeitraum von 100 Jahren; used GWP ₁₀₀ conformément au règlement de l'Union européenne relatif aux gaz à effet de serre fluorés.
Transport et distribution en amont		
Transport des lettres des colis	Nombre enregistré en interne	Les émissions sont calculées par les prestataires de services, facteur moyen par lettre/colis fourni par l'International Post Corporation (en l'absence des émissions fournies par les prestataires de services)
Déchets		
Différentes catégories de déchets (eaux usées comprises)	Factures des entreprises de collecte de déchets (Munich, La Haye), quantité de déchets calculée sur la base du volume des conteneurs et du nombre de collectes (Berlin, Vienne)	Facteurs de conversion en gaz à effet de serre des autorités britanniques pour les déclarations des entreprises 2025
Déplacements professionnels		

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Transport aérien	Demandes de déplacement professionnel	Billets réservés jusqu'à avril 2025 : American Express Global Business Travel Billets réservés à partir de mai 2025 : Westtours-Reisen GmbH
Transport ferroviaire	Demandes de déplacement professionnel	Facteurs de conversion en gaz à effet de serre des autorités britanniques pour les déclarations des entreprises 2025
Taxis	Demandes de déplacement professionnel	Agence européenne pour l'environnement, 2024, performances en matière d'émission de CO ₂ des voitures particulières neuves en Europe
Transport public	Demandes de déplacement professionnel	Facteurs de conversion en gaz à effet de serre des autorités britanniques pour les déclarations des entreprises 2025
Voitures particulières	Demandes de déplacement professionnel (le transport aérien est choisi lorsque la distance est supérieure à 500 km)	Agence européenne pour l'environnement, 2024, performances en matière d'émission de CO ₂ des voitures particulières neuves en Europe

Trajets domicile-travail des agents

Automobile	Estimation du nombre de km parcourus par mode de transport basée sur :	Agence européenne pour l'environnement, 2024, performances en matière d'émission de CO ₂ des voitures particulières neuves en Europe
Transport public	- la distance moyenne de trajet domicile-travail par site - les chiffres d'occupation des bâtiments et le nombre de voitures utilisant nos parkings - des estimations de spécialistes concernant les habitudes en matière de trajets domicile-travail, par site (p. ex. moyen de transport)	- Allemagne : Umweltbundesamt, TREMOD 6.71B (10/2025) - Pays-Bas : Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO₂emissiefactoren 2025 - Autriche : Emissionskennzahlen 2025 - Bundesministerium Klimaschutz, Umwelt, Energie, Mobilität, Innovation und Technologie
Bicyclette ou marche		Pas de calcul d'émission

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Télétravail		
Électricité (Allemagne)	Estimation de la consommation moyenne d'électricité par agent basée sur :	Umweltbundesamt Deutschland, 13/2025, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2024
Électricité (Pays-Bas)	le nombre de jours de travail par an	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Électricité (Autriche)	- le nombre d'heures travaillées par jour - le pourcentage de télétravail par an - l'alimentation de l'équipement informatique²² - l'éclairage	Umweltbundesamt Österreich, 2024, Harmonisierte österreichische direkte und indirekte THG-Emissionsfaktoren für relevante Energieträger & Technologien
Transmission des données	Émissions moyennes par heure de travail	Umweltbundesamt Deutschland, 2020, Energie- und Ressourceneffizienz digitaler Infrastrukturen Ergebnisse des Forschungsprojektes "Green Cloud-Computing"
Mix d'énergie thermique (Allemagne, Pays-Bas, Autriche)	Consommation moyenne d'énergie thermique par agent basée sur : - la consommation moyenne d'énergie thermique par m² en Allemagne²³ - la surface estimée de l'espace de travail - l'estimation de la consommation supplémentaire d'énergie thermique due au télétravail (%)	GEMIS 5.1, facteur des mix nationaux d'énergie thermique

²² L'équipement informatique comprend un écran de 38 pouces, un PC, un iPad, une webcam, un casque audio, un clavier sans fil, un réseau et un routeur.

²³ Consommation d'énergie thermique en Allemagne par m² appliquée à tous les sites.

La présentation des données environnementales clés est accompagnée d'exemples concrets dans le but de faciliter la compréhension de notre incidence sur l'environnement. Les facteurs de conversion sont présentés ci-dessous.

Tableau 9 – Facteurs de conversion d'exemples concrets

Base de comparaison	Élément de comparaison concret	Source du facteur de conversion
Empreinte carbone	Consommation moyenne d'électricité par foyer en Allemagne	De Statis, Statistisches Bundesamt, Comptabilité environnementale, consommation d'électricité des foyers selon leur taille 2021
	Facteur d'émission de l'électricité – Allemagne	Umweltbundesamt Deutschland, 13/2025, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2024
Consommation d'énergie	Consommation moyenne d'énergie par personne aux Pays-Bas	Eurostat, Statistiques de l'énergie – quantités, données annuelles, indicateurs énergétiques, "Énergie disponible, approvisionnement en énergie et consommation finale d'énergie par tête"
	Nombre moyen de personnes par foyer aux Pays-Bas	Eurostat, statistiques de composition des ménages
Eau	Volume d'eau d'une piscine olympique	Wikipedia, "Piscine olympique"
Papier imprimé	Feuille A4 (80 g/m ²)	Zxprinter, Blog, The Thickness of Printing Paper List
	La Torre de Cristal	Skyscrapercenter, Espagne, Europe, Aperçu

Annexe 2 Évaluation des aspects environnementaux

Afin de faciliter l'évaluation de la pertinence des mesures et de la nécessité d'agir, les différents aspects environnementaux directs et indirects ont été classés comme suit :

A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'agir supérieure à la moyenne

B = aspect environnemental important avec une nécessité d'agir moyenne

C = aspect environnemental peu important avec une faible nécessité d'agir

Par ailleurs, la mesure dans laquelle ils peuvent être infléchis est indiquée par la notation suivante :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible, ou possible seulement à long terme ou tributaire de décisions de tiers

Concernant l'évaluation des aspects indirects, les sites ne sont pas différenciés (Figure 4). Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence vis-à-vis de l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après, différenciés par site.

Aspect environnemental et incidence		Berlin	Bruxelles	MUC Isar	MUC PH	La Haye	Vienne
Électricité : consommation de ressources	Usage général	A II	C III	A II	A II	A II	B II
	Centre de gestion des données	-	-	C III	B II	C III	C III
	Parkings souterrains	-	-	B I	A I	B II	C I
	Chauffage-ventilation-climatisation	-	-	B I	A I	A II	B II
	Cantine	-	-	A III	A III	A III	C II
Électricité : Émissions de GES		B III	C III	B III	B III	B III	B III
Énergie thermique : consommation de ressources et émissions de GES associées	Chauffage urbain	B II	-	A II	A II	-	-
	Gaz naturel/biométhane	-	C III	-	-	B II	-
	Gazole/mazout de chauffage	-	-	-	-	-	-
	Consommation électrique des pompes à chaleur	-	-	-	-	A II	B II

Aspect environnemental et incidence		Berlin	Bruxelles	MUC Isar	MUC PH	La Haye	Vienne
Consommation de combustible : consommation de ressources et émissions de GES associées	Parc de véhicules	-	-	C I	-	C I	-
	Groupe électrogène de secours	-	-	C III	C III	C III	-
Émissions directes des fluides frigorigènes : émissions de GES contribuant au réchauffement climatique		-	-	A II	A II	A II	B II
Eau courante : consommation de ressources	Installations sanitaires et cantine	C II	C III	B II	B II	B II	C II
	Installations techniques et refroidissement	-	-	B II	B II	B II	-
Eaux usées : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement de l'eau, risque de pollution de l'eau		C II	C III	B II	B II	B II	B II
Déchets – non dangereux : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement des déchets		C II	C III	C II	C II	C II	C II
Déchets – dangereux : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement des déchets ; émissions issues de la combustion des déchets, risques de pollution environnementale		C III	-	B II	B II	B II	C II
Papier : consommation d'énergie et de ressources aux fins de la production de papier		C II	C III	B II	B II	B II	C II
Risque d'accident environnemental : pollution des eaux souterraines		C II	-	B II	B II	B II	B II
Conséquences sur la biodiversité : imperméabilisation des sols à des fins de construction		C III	-	C II	C II	C II	C II

Annexe 3 Tableaux de performances environnementales

Tableau 2 – Consommation totale d'énergie (MWh par an)²⁴

		2023	2024	2025	Variation 2024-25 en %
Électricité du réseau	Berlin	306	276	50	-82
	MUC Isar	5 633	5 444	4 940	-9
	MUC PH	7 536	7 092	6 912	-3
	La Haye	11 917	9 727	7 730	-21
	Vienna ²⁵	57	179	489	+273
Électricité provenant de panneaux solaires	La Haye	50	62	44	-30
	Vienne	-	7	140	+1 901
Total, électricité		25 499	22 787	20 305	-11
Chauffage urbain	MUC Isar	6 154	5 600	5 329	-5
	MUC PH	7 373	7 144	7 749	+8
	Vienne – locaux loués ²⁶	95	79	-	-
Total, chauffage urbain		13 622	12 823	13 078	+2
Biométhane	La Haye	5 113	2 164	1 285	-41
Gaz naturel	Berlin ²⁷	1 455	1 527	794	-48
Mazout de chauffage	MUC Isar	3	3	4	+34
	MUC PH	21	24	29	+25
Gazole	MUC Isar	17	14	15	+7
	La Haye	46	43	38	-12
Essence	La Haye	20	0	-	-
Tous les intrants	Total OEB	45 795	39 386	35 548	-10

²⁴ La variation de certains totaux ou pourcentages peut ne pas correspondre aux données présentées du fait d'arrondissements.

²⁵ Espace loué à Vienne jusqu'en octobre 2024, locaux dont l'OEB est propriétaire à Vienne à partir de novembre 2024.

²⁶ Le propriétaire n'a fourni aucune information. Cette valeur est estimée sur la base de la moyenne annuelle d'énergie thermique par mètre carré dans les immeubles de bureaux en Autriche (deux mois en 2022, dix mois en 2024).

²⁷ La consommation pour 2024 s'appuie sur des chiffres provenant du propriétaire du bâtiment, ce qui n'était pas le cas dans le rapport de l'année dernière. La consommation fait l'objet d'une estimation pour l'année 2025, car des données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Tableau 3 – Consommation d'eau (m³ par an)

	2023	2024	2025	Variation 2024-25 en %
Berlin	1 325	1 325	1 325	-
MUC Isar	18 428	18 740	17 645	-6
MUC PH	33 229	28 667	29 592	+3
La Haye	22 367	23 830	26 045	+9
Vienna ²⁸	515 ²⁹	868	2 965	+242
Total	75 864	73 430	77 573	+6

²⁸ Espace loué à Vienne jusqu'en octobre 2024, locaux dont l'OEB est propriétaire à Vienne à partir de novembre 2024.

²⁹ Le propriétaire n'a fourni aucune information concernant l'espace loué. La consommation d'eau associée pour 2023 et 2024 fait l'objet d'une estimation sur la base de la consommation d'eau par agent, antérieurement à la rénovation, dans le bâtiment dont l'OEB est propriétaire.

Tableau 4 – Production totale de déchets issus des opérations (t par an) ³⁰

	2023	2024	2025	Variation 2024-25 en %
Déchets résiduels				
Berlin ³¹	40	40	40	-
MUC Isar	19	19	25	+27
MUC PH	53	38	52	+35
La Haye	70	55	24	-57
Vienna ³²	4	6	11	+98
Total	186	158	151	-5
Déchets de papier				
Berlin	18	10	-	-
MUC Isar	142	79	91	+15
MUC PH	184	31	44	+40
La Haye	126	37	13	-64
Vienne ²¹	1	3	5	+116
Total	471	160	154	-4
Matières plastiques				
Berlin	4,7	4,7	-	-
MUC Isar	2,3	3,2	2,2	-32
MUC PH	6,4	8,4	7,2	-14
La Haye	4,6	4,5	-	-
Total	18	21	9	-55
Déchets alimentaires				
MUC Isar	18	19	19	-
MUC PH	37	35	33	-7
La Haye	23	25	27	+9
Total	78	80	80	-
Déchets des séparateurs de graisse				
MUC Isar	106	194	216	+11
MUC PH	22	55	57	+4
La Haye	41	14	-	-
Total	170	263	273	+4
Déchets dangereux				
Berlin		4		
MUC Isar	13	13	4	-71
MUC PH	20	7	23	+237
La Haye	32	45	6	-87
Total³³	64	67	32	-52

³⁰ La variation de certains totaux ou pourcentages peut ne pas correspondre aux données présentées du fait d'arrondissements.

³¹ À Berlin, les quantités de déchets résiduels et de déchets d'emballage et plastiques sont calculées sur la base du volume des conteneurs et de la fréquence de passage des entreprises chargées de la collecte des déchets.

³² Espace loué à Vienne jusqu'en octobre 2024, locaux dont l'OEB est propriétaire à Vienne à partir de novembre 2024. À Vienne, les déchets plastiques ne sont pas collectés séparément et sont donc comptabilisés dans les déchets résiduels.

³³ Les valeurs pour 2023 et 2024 diffèrent de celles figurant dans le précédent rapport du fait d'une correction des données pour 2023 et d'une actualisation des chiffres de consommation reçus de la part du propriétaire du bâtiment de Berlin.

Tableau 5 – Émissions de GES issues des déplacements professionnels (kg de CO₂e)

	2023	2024	2025	Variation 2024-25 en %
Transport aérien	122 308	134 962	341 004	153
Transport ferroviaire	1 051	867	967	12
Transport public	1 007	1 296	1 692	31
Taxis	1 368	1 991	2 169	9
Voitures particulières	4 404	4 879	8 421	73
Total	130 138	143 995	354 254	146

Annexe 4 Aperçu par site

Les sections suivantes présentent un aperçu de nos sites certifiés EMAS. Nous présentons, pour chaque site, les installations et les aspects juridiques pertinents du point de vue de l'environnement, ainsi que les indicateurs clés de performance environnementale.

1. Munich

Munich constitue notre site le plus important du point de vue de la surface de plancher brute et du nombre d'agents. L'état des bâtiments est variable, certains étant relativement anciens, comme le bâtiment Isar (mis en service en 1980), d'autres plus récents, notamment PschorrHöfe 7 (2005) et PschorrHöfe 8 (2008). Le bâtiment Isar et les bâtiments PschorrHöfe sont chauffés par chauffage urbain. Les installations présentant un intérêt du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : elles comprennent un atelier de réparation et un atelier de menuiserie, ainsi qu'une installation de traitement de l'eau.

Les bâtiments Isar et PschorrHöfe 1-8 sont équipés d'un séparateur d'huile et/ou de graisse, d'une cuisine/cantine et d'une zone de lavage de la vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich disposent d'espaces de rangement destinés aux produits de nettoyage et aux produits chimiques. Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur les sites de Munich.

Les bâtiments PschorrHöfe 5-7 ont été évacués au quatrième trimestre 2023 dans le cadre de la rationalisation de l'espace de bureaux à la suite de la mise en œuvre du régime des nouveaux modes de travail. Les bâtiments PschorrHöfe 5-6 sont actuellement rénovés dans le cadre du Programme d'investissement dans les bâtiments.

Émissions de GES
(champs d'application
1 et 2)

en 2025 :

1 105 t de CO₂e

+29 %

par rapport à 2024

Figure 17 – OEB Munich, bâtiment Isar



Source : OEB

Figure 18 – OEB Munich, complexe PschorrHöfe



Source : OEB

Tableau 10 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB Munich

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Réglementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification en matière d'énergie, isolation des bâtiments, technologies efficaces sur le plan énergétique, critères de rénovation/modification des bâtiments et nouvelles constructions
Réglementation relative à l'eau	Stockage de mazout de chauffage, utilisation de séparateurs de graisses, évacuation des eaux usées et de l'eau de refroidissement dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (piles et batteries usagées, tubes fluorescents usagés, huile usagée)
Réglementation en matière de pollution applicable aux systèmes à combustion de petite et moyenne tailles	Groupes électrogènes de secours
Réglementation relative à la lutte contre le changement climatique et aux fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec PRG d'au moins 5 t de CO ₂ e, réalisation de contrôles de densité
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

OEB Munich – Bâtiment Isar

Adresse	Bob-van-Benthem-Platz 1, 80469 Munich, Allemagne			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2023	2024	2025
Surface de plancher brute	m ²	91 346	91 346	91 346
Surface de plancher chauffée ³⁴	m ²	67 847	67 847	68 288
Surface bâtie (scellée)	m ²	18 113	18 113	18 113
Surface du site consacrée aux espaces naturels	m ²	10 579	10 579	10 579
Effectif ³⁵	agents	1 000	1 013	1 003
Émissions				
Émissions de GES (champs d'application 1 et 2)	t de CO ₂ e/agent	0,41	0,37	0,62
SO ₂ (combustibles)	g/agent	0,70	1,18	1,54
NO _x (combustibles)	g/agent	13,62	11,84	13,54
Particules (combustibles)	g/agent	0,15	0,15	0,18
Consommation d'énergie et d'eau				
Consommation d'électricité	kWh/agent	5 633	5 374	4 926
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m ²	91	83	78
Part d'énergies renouvelables dans la consommation globale (électricité et chauffage)	%	59	62	61
Consommation de mazout de chauffage ³⁶	kWh	2 515	2 982	3 986
Consommation de gazole	kWh	16 536	13 668	14 596
Consommation d'eau	m ³ /agent	18,43	18,50	17,59
Déchets générés par les opérations				
Déchets résiduels	kg/agent	18,87	19,16	24,62
Papier/carton	kg/agent	141,62	78,45	91,16
Matières plastiques	kg/agent	2,30	3,12	2,15
Déchets alimentaires	kg/agent	18,00	19,19	19,38
Résidus des séparateurs de graisses	kg/agent	106,40	191,31	215,00
Déchets dangereux	kg/agent	12,57	12,35	3,60

³⁴ Valeur actualisée en 2025 à la suite d'une modification de la méthode.

³⁵ Chiffre conforme au bilan social 2025. Cela affecte tous les indicateurs clés de performance liés aux agents.

³⁶ Déclarée dans la consommation de gazole les années précédentes.

OEB Munich – PschorrHöfe 1-8

Adresse	Bayerstr. 34, 80335 Munich, Allemagne			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2023	2024	2025
Surface de plancher brute	m ²	276 180	276 180	276 180
Surface de plancher chauffée ³⁷	m ²	178 320	178 320	178 700
Surface bâtie (scellée)	m ²	42 641	42 641	42 641
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m ²	18 422	18 422	18 422
Effectif	agents	2 331	2 305	2 243
Émissions				
Gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)	t de CO ₂ e/agent	0,39	0,21	0,22
SO ₂ (combustibles)	g/agent	1,81	3,45	4,44
NO _x (combustibles)	g/agent	4,88	4,92	6,33
Particules (combustibles)	g/agent	0,09	0,11	0,14
Consommation d'énergie et d'eau				
Consommation d'électricité	kWh/agent	3 233	3 077	3 081
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m ²	41	40	43
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	61	62	61
Consommation de mazout de chauffage	kWh	21 063	23 518	29 452
Consommation d'eau	m ³ /agent	14,26	12,44	13,19
Déchets générés par les opérations				
Déchets résiduels	kg/agent	22,82	16,57	23,04
Papier/carton	kg/agent	79,07	13,66	19,67
Matières plastiques	kg/agent	2,75	3,62	3,21
Déchets alimentaires	kg/agent	15,92	15,33	14,81
Résidus des séparateurs de graisses	kg/agent	9,58	23,86	25,41
Déchets dangereux	kg/agent	8,66	2,93	10,13

³⁷ Valeur actualisée en 2025 à la suite d'une modification de la méthode.

2. La Haye

La Haye constitue notre deuxième site le plus important après Munich. Le chauffage et la climatisation du bâtiment principal sont en partie assurés par des pompes à chaleur géothermique, le chauffage étant complété par un système à biométhane. Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur le site de La Haye. Le site est soumis à un "décret d'activité" (permis environnemental simplifié) en vertu de la loi néerlandaise.

Les travaux de construction du bâtiment principal et du bâtiment Hinge de La Haye ont pris fin à l'été 2018. Les bâtiments ont été construits selon des principes durables : réduction de l'incidence sur l'environnement durant la phase de construction, forte réduction de la consommation d'énergie et intégration d'un système de climatisation optimisé et particulièrement agréable pour les utilisateurs. L'OEB a choisi de respecter les critères de certification de différentes normes de construction durable (décret néerlandais relatif à la construction (Bouwbesluit) de 2012, BREEAM³⁸) et de viser un niveau d'efficacité énergétique de 20 % supérieur aux exigences de la réglementation néerlandaise de 2012 en matière de construction. À long terme, 15 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment devra être produite sur place, par exemple à partir de la chaleur des eaux souterraines et de l'énergie solaire.

Le bâtiment Shell a été évacué au quatrième trimestre 2023 dans le cadre de la rationalisation de l'espace de bureaux à la suite de la mise en œuvre du régime des nouveaux modes de travail, et sa démolition sera achevée d'ici 2028.

Émissions de GES
(champs d'application
1 et 2)

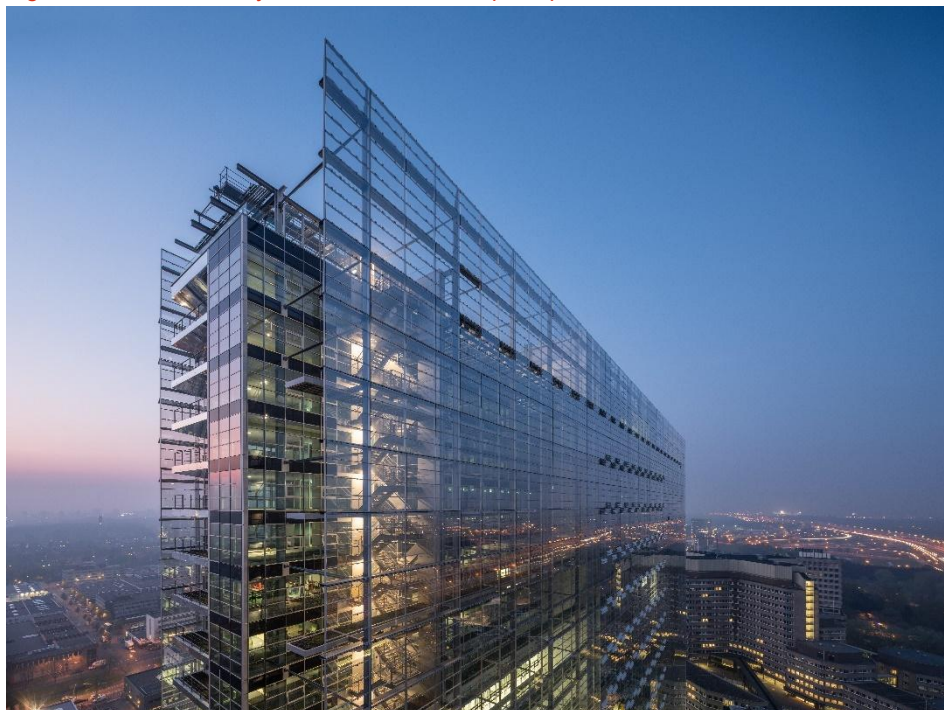
en 2025 :

11 t de CO₂e

-14 %

par rapport à 2024

Figure 19 – OEB La Haye, nouveau bâtiment principal



Source : OEB

³⁸ La BREEAM (méthode d'évaluation environnementale du Building Research Establishment, un organisme privé britannique) est une méthode reconnue de planification de projets, d'infrastructures et de bâtiments. Elle prend en considération et reflète la valeur des meilleurs actifs du cycle de vie environnemental constitué, de la construction neuve à la rénovation en cours d'utilisation.

Tableau 11 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB La Haye

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement **Installations/activités concernées**

Règles de gestion environnementale générale	Permis environnemental, rapport environnemental annuel remis à la municipalité de Rijswijk
Réglementation en matière de construction	Activités de construction : critères de rénovation/modification des bâtiments et nouvelles constructions
Réglementation relative à l'eau	Évacuation de l'eau dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (piles et batteries usagées, tubes fluorescents usagés, huile usagée)
Réglementation relative à la pollution applicable aux unités à combustion de type B	Système de chauffage (biométhane), contrôles du respect des seuils d'émission
Réglementation relative à la lutte contre le changement climatique et aux fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec PRG d'au moins 5 t de CO ₂ e, réalisation de contrôles de densité
Réglementation relative aux matières dangereuses	Manipulation/stockage/transport de substances dangereuses ; transport de déchets (potentiellement) dangereux ; séparateurs de graisses, produits de nettoyage
Réglementation relative au stockage souterrain de matières dangereuses	Zone souterraine de stockage du gazole(groupes électrogènes de secours)
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

OEB La Haye

Adresse	Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk, Pays-Bas			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2023	2024	2025
Surface de plancher brute ³⁹	m²	217 465	217 465	218 770
Surface chauffée	m²	159 884	159 884	159 884
Surface bâtie (scellée)	m²	51 196	51 196	51 196
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m²	43 018	43 018	43 018
Effectif	agents	2 442	2 441	2 461

Émissions

Gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)	t de CO ₂ e/agent	0,25	0,01	0,00
SO ₂ (combustibles, gaz naturel, biométhane)	g/agent	6,28	1,56	1,71
NO _x (combustibles, gaz naturel, biométhane)	g/agent	123,85	56,74	34,41
Particules (combustibles, gaz naturel, biométhane)	g/agent	2,18	0,97	0,58

Consommation d'énergie et d'eau

Consommation d'électricité	kWh/agent	4 900	4 011	3 159
Consommation d'énergie thermique (biométhane)	kWh/m²	32	14	(8)
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	100	100	100
Consommation de gazole	kWh	45 861	43 317	38 081
Consommation d'essence	kWh	19 858	396	0
Consommation d'eau	m³/agent	9,16	9,76	10,58

Déchets générés par les opérations

Déchets résiduels	kg/agent	28,67	22,59	9,64
Papier/carton	kg/agent	51,49	15,01	5,37
Matières plastiques	kg/agent	1,90	1,85	0,00
Déchets alimentaires	kg/agent	9,29	10,18	10,98
Résidus des séparateurs de graisses	kg/agent	16,76	5,91	0,00
Déchets dangereux	kg/agent	12,92	18,23	2,33

³⁹ Valeur actualisée en 2025 à la suite d'une modification de la méthode.

3. Vienne

Vienne constitue le plus petit des sites certifiés selon l'EMAS, tant du point de vue de la surface de plancher brute que des effectifs. Le projet de rénovation du site a été achevé dans le respect des délais, et le personnel a réintégré les locaux en novembre 2024. L'année 2025 a par conséquent été la première année complète d'utilisation du bâtiment après achèvement du projet.

Au terme de la rénovation du bâtiment, le chauffage urbain n'est plus en usage. Les installations pertinentes du point de vue de l'environnement se limitent à un petit espace de rangement destiné aux produits de nettoyage.

Les pompes à chaleur utilisent de l'ammoniac (NH_3), un agent de refroidissement naturel qui ne contribue pas à l'appauvrissement de la couche d'ozone et ne présente aucun potentiel de réchauffement de la planète. L'ammoniac est cependant classé comme substance dangereuse du point de vue de l'eau, et des mesures préventives, telles que des inspections régulières de l'étanchéité, ont donc été prises, tandis que l'emplacement des pompes a été soigneusement choisi.

Grâce à l'attention constante qu'il porte au renforcement des performances environnementales, l'Office a accompli des progrès substantiels dans la réalisation des avantages prévus. Cet effort doit être poursuivi au cours des années à venir, et le prochain rapport reviendra sur la réalisation de ces avantages.

Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur le site de Vienne.

L'espace actuellement occupé s'est avéré plus que suffisant à la satisfaction de nos besoins opérationnels. Dans le cadre des engagements que nous avons pris en matière de pérennité financière et environnementale, nous louons actuellement une partie du bâtiment afin de veiller à l'utilisation effective des étages vides et à la gestion efficace des ressources.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne occupera le premier et le deuxième étage, et son personnel aura accès à notre cantine et à nos salles de réunion dans les mêmes conditions que nos agents. Son emménagement est prévu au cours du premier semestre 2026.

Émissions de GES
(champs d'application
1 et 2)
en 2025 :
0 t de CO₂e

-100 %
par rapport à 2022
(avant rénovation)

Figure 21 – OEB Vienne



Source : OEB

Tableau 13 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB Vienne

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement **Installations/activités concernées**

Réglementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification relative à l'énergie, isolation des bâtiments, technologies efficaces du point de vue de l'énergie
Réglementation relative à l'eau	Évacuation de l'eau dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut de différents types de déchets
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

Adresse	Rennweg 12, 1030 Vienne, Autriche			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence⁴⁰	Unité	2023⁴¹	2024	2025
Surface de plancher brute	m ²	-	13 232	13 232
Surface chauffée	m ²	-	7 973	7 973
Surface bâtie (scellée)	m ²	-	2 547	2 547
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m ²	-	1 966	1 966
Effectif	agents	-	75	73
Émissions				
Gaz à effet de serre (champs d'application 1 et 2)	t de CO ₂ e/agent	-	0,00	0,00
SO ₂ (combustibles)	g/agent	-	0,00	0,00
NO _x (combustibles)	g/agent	-	0,00	0,00
Particules (combustibles)	g/agent	-	0,00	0,00
Consommation d'énergie et d'eau				
Consommation d'électricité ⁴²	kWh/agent	-	1 842	8 623
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain) ⁴³	kWh/m ²	-	-	-
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	-	100	100
Consommation d'eau	m ³ /agent	-	5,85	40,62
Déchets générés par les opérations				
Déchets résiduels	kg/agent	-	26,67	149,39
Papier/carton	kg/agent	-	20,00	73,97
Matières plastiques ⁴⁴	kg/agent	-	sans objet	-
Déchets alimentaires ⁴⁵	kg/agent	-	sans objet	-
Déchets dangereux	kg/agent	-	sans objet	5,81

⁴⁰ Les valeurs de référence sont valables pour les locaux de Vienne dont l'OEB est propriétaire.

⁴¹ Le bâtiment était en rénovation en 2023.

⁴² La valeur pour 2024 concerne uniquement les mois de novembre et décembre et comprend la consommation des pompes à chaleur.

⁴³ Le chauffage urbain n'est plus en usage à Vienne à la suite du projet de rénovation.

⁴⁴ À Vienne, les déchets plastiques ne sont pas collectés séparément et sont donc comptabilisés dans les déchets résiduels.

⁴⁵ Mise au rebut assurée par le prestataire de services de la cantine.

Annexe 5 Système de gestion environnementale

Notre système de gestion environnementale conforme à l'EMAS a été mis en œuvre afin d'intégrer des aspects environnementaux à l'ensemble des processus opérationnels et de détecter d'éventuels perfectionnements en matière de protection de l'environnement.

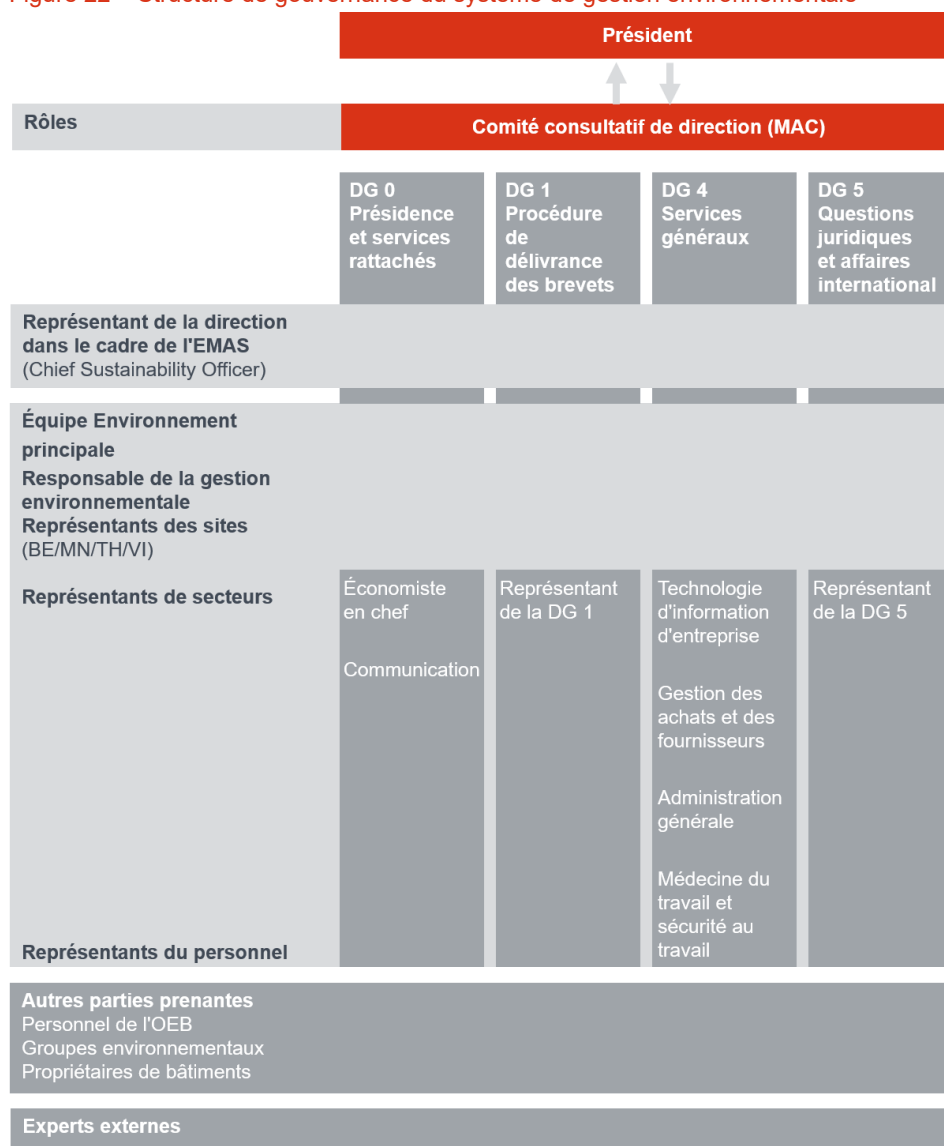
4. Structure et responsabilités

Notre document de gestion environnementale, qui s'applique à tous les sites, définit la structure de notre système de gestion environnementale. Nous évaluons régulièrement le contexte environnemental de notre organisation afin de recenser les parties prenantes concernées et de cerner leurs attentes envers ce système. Ce dernier fait l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre d'audits internes garantissant une amélioration continue. Le personnel est encouragé à adopter des attitudes respectueuses de l'environnement. Des informations pertinentes sont communiquées au personnel au moyen d'écrans d'information placés dans nos bureaux et de l'intranet, et publiées dans le rapport environnemental.

Le directeur ou la directrice du développement durable (Chief Sustainability Officer) agit en tant que représentant de la direction dans le cadre de l'EMAS et a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB, avec le soutien du ou de la responsable de la gestion environnementale. Les représentants de site suivent les activités locales qui ont une incidence sur l'environnement (gestion des déchets par exemple) et veillent à l'intégration des aspects environnementaux aux opérations quotidiennes sur chacun des sites.

Le ou la responsable de la gestion environnementale et les représentants des sites forment, avec les représentants des secteurs d'activité, l'équipe chargée des questions environnementales à l'OEB. Il revient aux représentants de secteur d'intégrer les aspects environnementaux à leurs services respectifs, ce qui renforce la mise en œuvre de l'EMAS à l'échelle de l'organisation. Des groupes environnementaux volontaires, dont l'initiative revient au personnel, soutiennent le travail de cette équipe et contribuent au programme environnemental en formulant des propositions.

Figure 22 – Structure de gouvernance du système de gestion environnementale



Source : OEB

5. Respect des obligations

L'EMAS et la législation environnementale applicable aux différents sites de l'OEB définissent les exigences externes auxquelles l'OEB et son système de gestion environnementale doivent se conformer. Les dispositions légales et les autres obligations applicables à chaque lieu de travail ont été recensées. Les règles environnementales les plus pertinentes à l'égard de chaque lieu de travail sont exposées dans la section précédente. L'ensemble des obligations sont inscrites au registre légal de chaque pays dans lequel l'OEB est présent. La révision et l'actualisation constantes du registre légal nous permet de détecter les évolutions du droit de l'environnement et d'appliquer ses nouvelles exigences. De surcroît, toutes les obligations périodiques applicables aux différents sites sont inscrites dans des registres locaux. Des audits internes annuels permettent de vérifier le respect des exigences légales. Aucun cas de non-conformité n'a été constaté.